

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLII

LEVIS, JUIN 1936

No 6

LE LIEU DE REUNION DES ANGLICANS, A QUEBEC, DE 1759 A 1804

La première église anglicane à Québec fut bâtie de 1800 à 1804 et on commença à y faire les offices religieux le 28 août 1804. De 1759 à 1804, un bon nombre d'Anglicans vinrent s'établir à Québec. Où se réunissaient-ils pour leurs offices du dimanche? C'est le 18 septembre 1759 que les troupes anglaises prirent possession de Québec. La plupart des édifices publics et des maisons étaient en ruine par suite du bombardement des Anglais. Murray avait plusieurs centaines de blessés et de malades qu'il ne pouvait laisser sous des tentes et encore moins en plein air. La température de septembre à Québec n'est pas toujours clémente. Le monastère des Ursulines était peut-être l'édifice de Québec qui avait le moins souffert du bombardement. Le général Murray manifesta le désir d'occuper une partie du monastère. Un désir du vainqueur en temps de guerre est un ordre, et les Ursulines, malgré leur règlement de clôture, mirent tout de suite leur chapelle et les meilleures pièces de leur maison à la disposition des Anglais. Les réparations furent faites en peu de temps aux frais du gouvernement anglais, Murray les surveilla personnellement. On ouvrit un hôpital dans les salles pour les soldats blessés et les malades, et la chapelle fut destinée au culte anglican. Le 24 septembre 1759, la chapelle était déjà prête à recevoir ses nouveaux hôtes.

Nous lisons dans le *Journal* de Knox, un des officiers de Wolfe, à la date du 4 octobre 1759:

“In consequence of orders for this purpose, to-day has been dedicated to Divine service and a solemn thanksgiving for the success of His Majesty’s arms, in the reduction of this fortress; the troops were excused all duties of labour and fatigue, and about eleven o’clock, the several regiments marched to the church of the Ursulines, preceded by our General officers, where they heard an excellent sermon suitable to the occasion; several French merchants, said to be of the Reformed religion, and commonly called Huguenots attended, though unacquainted with our language.” Le sermon dont il est question ici fut donné non le 4 octobre mais le 27 septembre 1759 par le chapelain Eli Dawson, du navire de guerre *Sterling Castle*. Dès son retour en Angleterre, quelques mois plus tard, le chapelain publia son sermon en brochure sous le titre “*A discourse, delivered at Quebec, in the Chappel belonging to the Convent of the Ursulines, September 27th 1759, occasioned by the Success of our Arms in the Reduction of that Capital; at the request of Brigadier-General Monckton, and by Order of Vice-Admiral Saunders, Commander in Chief, by the Reverend Eli Dawson, Chaplain of His Majesty’s Sterling-Castle, on Board of which Ship the Vice-Admiral’s hoisted his flag during the Siege.*”

La chapelle des Ursulines servit au culte anglican jusqu’en 1760. Dans l’intervalle, la chapelle des Récollets, si maltraitée pendant le siège, avait été réparée. Le 21 avril 1760, Murray, prévoyant que le chevalier de Lévis attaquerait Québec, lança une proclamation offrant aux habitants de la ville de déposer leurs meubles et effets dans la chapelle des Récollets où les autorités militaires se chargeaient d’en prendre soin. Après la bataille de Sainte-Foy et la retraite de l’armée de Lévis, tous les effets qui avaient été déposés dans la chapelle des Récollets furent remis à leurs propriétaires. C’est alors que le général Murray, qui voyait dans quelle gêne il avait mis les Ursulines, choisit la chapelle des Récollets pour le culte anglican à Québec.

Dans la *Gazette de Québec* du 21 mai 1767, nous lisons l’avis suivant :

“On Sunday next Divine Service, according to use of the Church of England, will be at the Recollets Church, and

continue for the Summer Season, beginning soon after Eleven; the Drum will be at each Sunday from after half an hour past ten, and the Recollets bell ring, to give notice of the English service, the instant their own is ended."

Cet avis ne veut pas dire qu'on devait se servir pour la première fois de la chapelle des Récollets en mai 1767. En fait, elle servait au culte anglican depuis l'été de 1760.

De 1767 à 1796, les services religieux des Anglicans eurent lieu dans l'église ou chapelle des Récollets. Le 6 septembre 1796, cette église fut détruite par un incendie. Les Anglicans se transportèrent alors pour leurs offices dans la chapelle extérieure du collège des Jésuites dont ils se servirent jusqu'en 1804, c'est-à-dire jusqu'à leur entrée dans leur propre église.

L'acte de baptême suivant rédigé par le ministre de Montmollin le 8 février 1778: "Christened in the Bishop's Chapel Margaret Wimble, a negro woman", nous permet de supposer qu'on se servit aussi de temps en temps de la chapelle de l'ancien évêché pour les cérémonies du culte anglican.

P.-G. R.

JEAN MÉNARD

On demande dans le *Bulletin* de mai qui était ce Jean Ménard qui mourut bravement à son poste durant l'incendie qui dévorait le navire qu'il pilotait de Détroit à Buffalo. Comme on ne nous dit pas à quelle date ce fait s'est passé, il est assez difficile de répondre à cette question.

Un Jean-Baptiste Ménard, de Saint-Valier, reçut une commission de pilote le 3 décembre 1828, pour conduire les navires entre Québec et la mer. Son nom paraît dans la liste des pilotes publiée par le *Quebec Almanac* jusqu'en 1833, puis il disparaît.

Serait-ce ce Jean Ménard qui serait allé servir sur les Grands Lacs?

FRANCIS-J. AUDET

LES REGISTRATEURS DE MONTREAL DEPUIS 1842

On aurait peine à le croire, si l'historien distingué J.-Edmond Roy n'en avait rapporté les péripéties, que certains de nos grands hommes luttèrent pendant quinze ans pour empêcher l'introduction dans notre province d'un système d'enregistrement. La controverse commença en 1826; les principaux adversaires du projet furent surtout Amable Berthelot, Denis-Benjamin Viger puis Louis-Hippolyte La Fontaine et il fallut l'ordonnance spéciale de 1841 pour clore le débat (1).

Aussi, feu J.-Edmond Roy avait-il raison d'écrire à ce sujet: "La plupart des dispositions de l'ordonnance sont maintenant en pleine vigueur et personne ne s'en plaint. On trouverait même à redire si toutes les innovations qu'elle a proposées et que nous admirons aujourd'hui venaient à disparaître.

"Qu'on imagine donc, par exemple, comment serait accueilli un législateur qui voudrait faire renaître les hypothèques secrètes ou qui proposerait de rétablir les restrictions que fit disparaître l'ordonnance touchant la renonciation au douaire ou aux autres droits des femmes mariées? Une chose certaine c'est que l'ordonnance spéciale malgré tous ses défauts fut acceptée par ce même La Fontaine lorsqu'il devint premier ministre de son pays.

"Bien plus, n'est-il pas étonnant que celui qui la critiqua si vigoureusement lors de son apparition n'y proposa que des modifications de détail lorsqu'il fut tout puissant?" (2).

Durant la période d'agitation, les autorités se bornèrent à n'établir des bureaux d'essai que dans les régions où les terres étaient concédées en franc et commun soccage. Mais au mois de décembre 1841, tous ces bureaux temporaires furent abolis et remplacés par vingt-quatre, répartis par toute la province (3).

(1) Voir J.-Edmond Roy, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. II, pp. 376-411; 557-594 et vol. III, pp. 33 à 55.

(2) J.-Edmond Roy, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. III, p. 52.

(3) *B. R. H.*, 1923, p. 75, article de P.-G. Roy.

C'est ainsi qu'en 1842, s'ouvrit à Montréal un bureau d'enregistrement avec pour premier registrateur, Edward Dowling. Vingt-cinq ans s'écoulèrent, puis une loi statutaire de 1877 partagea l'île de Montréal en trois bureaux: Hochelaga et Jacques-Cartier, Montréal-Est et Montréal-Ouest; en 1922, il fut décidé pour améliorer le service, de redonner un seul bureau à l'île entière.

Comme il peut être intéressant de savoir "quels ont été les gardiens sacrés des droits réels et hypothécaires et les dépositaires des conventions", nous en avons dressé la liste chronologique d'après la *Gazette officielle*.

Depuis 1842 dix-neuf fonctionnaires se sont succédés à Montréal.

"Municipalité" de Montréal

1842 à 1845 — Edward Dowling.

1845 à 1877 — G. H. Ryland.

Après le partage en trois divisions :

Montréal-est

1877 à 1879 — J.-C. Auger et Nap. Duvernay.

1879 à 1890 — J.-C. Auger.

1890 à 1901 — J.-C. Auger et Chas-L. Champagne.

1901 à 1922 — C.-L. Champagne et Eméry Lalonde.

Montréal-ouest

1877 à 1881 — G. H. Ryland.

1882 à 1900 — Warwick H. Ryland.

1901 à 1907 — W. J. Watts.

1907 à 1913 — J. P. Cooke.

1913 — R. B. Hutcheson.

1913 à 1922 — W. S. Walker.

Hochelaga-Jacques-Cartier

1877 à 1881 — L. W. Sicotte et Flavien Filiatrault.

1882 à 1896 — F. Filiatrault et N.-M. LeCavelier.

1896 à 1898 — F. Filiatrault et Godefroi Boileau.
1898 à 1907 — A.-C. Décary et A. Chauret.
1908 à 1922 — A. Chauret et G.-A. Lacombe.

Retour à un bureau unique

Ile de Montréal

1922 — T. Brassard.

Lors de leur nomination, tous les registrateurs sauf un, étaient notaires, avocats ou médecins, et sept avaient été députés à l'Assemblée législative.

A tous ces citoyens marquants, entrés dans l'histoire de la métropole, nous consacrons ci-après des notices que nous avons classées par ordre alphabétique afin d'en rendre la consultation plus facile. Nous ne faisons exception que pour celle du registrateur actuel que l'on trouvera à la suite des biographies de ses prédécesseurs.

Notices biographiques

— *Auger, Joseph-Cyrille (Rég. de 1877 à 1901).*

Né le 25 mars 1830. Fils de Pierre Auger et de Marie-Anne Limoges. Commissionné notaire le 15 octobre 1851, il épousait, le 12 juillet 1852, Joséphine-Paméla Germain qui décéda le 13 mai 1862. Le 22 août 1865, il convola avec Clorinde-Léocadie, fille de Jean-Louis Beaudry, maire de Montréal, laquelle mourut en 1894. De ses deux mariages, naquirent vingt-deux enfants. Après avoir exercé sa profession de notaire à Terrebonne et à Montréal, il fut nommé registrateur conjoint de Montréal-est le 29 août 1877 et resta en fonction jusqu'à son décès le 18 janvier 1901. On doit à cet érudit, un volume de 400 pages qui a pour titre: "*Compilation et recueil des lois statutaires touchant l'enregistrement des droits réels, des hypothèques et des privilèges, etc.*"

Cet ouvrage utile a été publié par l'Association des registrateurs de la province, en 1899, et il est accompagné d'appréciations flatteuses signées par sir Alexandre Lacoste, l'honorable J.-S. Wurtele et le notaire L. Bélanger, alors président de la Chambre des notaires de la province.

— *Boileau, Godefroy* (Rég. de 1896 à 1898).

Né à S.-Geneviève, comté de Jacques-Cartier, le 21 janvier 1843, de François Boileau et de Angèle Langevin. Études au séminaire de S.-Thérèse de Blainville. Reçu notaire le 15 février 1869, il pratiqua sa profession à S.-Geneviève tout en étant maître de poste, de 1871 à 1896. Il fut registrateur conjoint de la division Hochelaga-Jacques-Cartier de 1896 à 1898. S'étant remis à la pratique, il devint en plus gérant de la Banque Provinciale (angle Ontario et Panet).

Le 26 novembre 1868, il avait épousé Marie Demers, à S.-Geneviève. Huit enfants naquirent de ce mariage: Georges-Etienne, curé de la paroisse Christ-Roi de Montréal, Louis-Joseph, notaire à S.-Anne-de-Bellevue, Antoine, notaire à Montréal; et cinq filles. Il décéda à Montréal, le 3 juillet 1918.

— *Champagne, Charles Laplante* (Rég. de 1890 à 1922).

Né à S.-Augustin des Deux-Montagnes le 25 juillet 1849. Après études au collège Sainte-Thérèse, il fut admis au barreau le 11 juillet 1873. Le 29 décembre suivant, il épousait, à Rigaud, Marie-Jessie, fille de John Fletcher et de Adeline Barsalou, décédée au mois de septembre 1882. En secondes noces, M. Champagne convola avec sa belle-soeur, Louisa Fletcher.

Élu député d'Hochelaga à la législature, en 1888, il devint registrateur conjoint de Montréal-Est le 27 septembre 1890 et resta en fonction jusqu'en 1922.

M. Champagne mourut à Montréal le 21 septembre 1925 et fut inhumé à Rigaud.

— *Chauret, Amédée* (Rég. de 1897 à 1922).

Né à Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier le 1er janvier 1846, de Frédéric Chauret et de Adélaïde Legault. Ses études classiques terminées, il étudia le notariat et fut admis à la pratique le 14 octobre 1874. Il ouvrit son étude peu après, à S.-Anne-de-Bellevue, et sa première minute est datée du 13 novembre 1874. Au mois de février 1876, il faisait bénir son union avec Zaïde-Malvina Scott, fille de J.-B. Scott, notaire à S.-Timothée.

M. Chauret exerçait sa profession depuis vingt-trois ans lorsqu'il fut nommé registrateur conjoint de la division

Hochelaga-Jacques-Cartier, le 14 novembre 1897, et il était encore titulaire lorsqu'il décéda le 18 avril 1922. Il laissait alors, cinq enfants et son épouse; celle-ci mourut en 1927, âgée de 79 ans.

Le défunt avait été président de l'Association des registrateurs et il était frère aîné de l'honorable J.-Adolphe Chauret qui fut député, puis conseiller législatif.

— *Cooke, Joseph Peter* (Rég. de 1907 à 1913).

Né à Drummondville le 18 mai 1858. Études au collège St-François de Richmond, puis à l'Université McGill. En 1880, il épousait Helen Grace Crosby, nièce de l'évêque Bond, et l'année suivante, il était admis au barreau. M. Cooke fut député de Drummond à la législature, de 1892 à 1897; avocat de la Couronne en 1897-1898; lieutenant-colonel des Fusiliers du Prince de Galles de 1898 à 1903. C'est en cette qualité qu'il assista au couronnement du roi Édouard VII, en 1902. Nommé registrateur de la division Montréal-Ouest le 25 septembre 1907, il s'éteignit le 28 juillet 1913.

— *Décary, Alphonse-Clovis* (Rég. de 1898 à 1907).

Fils de Gervais-Marie Décary et de Suzanne Berth, Alphonse-Clovis naquit à S.-Laurent le 18 février 1841. Après études aux collèges de S.-Laurent et de Montréal, il suivit les cours de droit de M. Maximilien Bibaud, fit sa cléricature avec les notaires Labadie et fut admis au notariat le 15 février 1866. Le 12 janvier 1869, il épousait, à Notre-Dame de Montréal, Rose-de-Lima Serré qui lui donna dix enfants.

Il pratiquait sa profession depuis 32 ans lorsqu'en 1898, on le nomma registrateur conjoint des comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier. Auparavant, M. Décary fut président de l'Association des notaires. En 1885, il fut candidat à la mairie de Montréal contre M. Beaugrand. Mutualiste fervent, il avait durant longtemps été président de la Société Saint-Joseph. Il décéda à Montréal le 11 juin 1907.

— *Dowling, Edward* (Rég. de 1842 à 1845).

Celui à qui échet l'honneur d'être le premier registrateur du district de Montréal fut un irlandais, Edward Dowling. Sa nomination date du 1er janvier 1842. Le 28 mars 1843, le sieur Dowling informait le secrétaire de la province que l'une de ses cautions, Thomas Campbell, avait quitté la

province et que l'autre, John William Dunscombe, était en faillite (1).

On l'informa que de nouveaux garants devaient être trouvés et pour ce on lui accorda un délai de deux mois. Dowling réussit, car le 1er mars 1844, il redevenait registrateur. Toutefois il ne resta qu'un an en fonction et on le remplaça. Nous n'avons pu obtenir d'autres renseignements sur ce fonctionnaire. Était-il parent de l'abbé Michel Dowling, né en Irlande en 1811 et ordonné à Québec en 1843, après avoir fait ses études à S.-Anne-de-la-Pocatière?

— *Duvernay, Louis-Joseph-Napoléon* (Rég. de 1877 à 1879).

A son décès, Ludger Duvernay, le fondateur de la Société S.-Jean-Baptiste, laissait entre autres enfants, Louis-Joseph-Napoléon, né à Montréal le 4 juin 1833. Par son deuxième testament, le grand patriote cédait à ses deux fils Louis-Napoléon et Denis-Ludger "tous les biens et matériels de son imprimerie."

"Lors de l'affaire du "Trent", qui suscita tant d'émoi en 1861, Louis-Napoléon Duvernay fut l'un des premiers à s'enrôler dans la milice de Montréal et il contribua puissamment à la création du beau corps des *Chasseurs Canadiens* dont il se retira quelques années plus tard avec le titre de major" (2).

En 1864, Louis-Napoléon décida de convertir *La Minerve*, tri-hebdomadaire, en un journal quotidien. C'était un coup de hardiesse, parce que l'éditeur s'obligeait à renouveler tout son matériel. Duvernay, fils aîné, réussit et il eut dix années de succès incontestable."

"Il osa encore fonder à Ottawa un autre quotidien, *Le Canada*, en l'an 1866, et ce journal parut pendant plusieurs années" (3).

Nommé registrateur conjoint de la division de Montréal-Est le 29 août 1877, il décéda célibataire le 18 juillet 1879.

— *Filiatrault, Flavien-Joseph* (Rég. de 1877 à 1898).

(1) Nous devons ce renseignement à M. Francis-J. Audet.

(2) *Le Foyer Domestique*, 1879, p. 381.

(3) *La Minerve*, 1879.

Né à S.-Rose, île Jésus, le 13 juin 1851, fils du capitaine J.-B. Filiatrault et d'Esther Desautels. Ses études terminées, il reçut son diplôme de médecin, et le 21 novembre 1876, il épousait à S.-Laurent, Marie-Eugénie, fille majeure de feu Augustin-Candide Duclos-Decelles, notaire, et d'Emélie Crevier.

Nommé registrateur-conjoint des comtés d'Hochelega et de Jacques-Cartier, le 29 août 1877, il resta en fonction jusqu'au 27 février 1898, date de sa mort. Le défunt qui était veuf, laissait alors plusieurs enfants entre autres, le lieutenant-colonel J.-A. Filiatrault, V. D., 22^e bataillon du corps expéditionnaire canadien et du 65^e régiment des Carabiniers Mont-Royal.

— *Hutcheson, Robert Bennett* (Rég. en 1913).

Fils de John Buchanan Hutcheson et de Margaret MacDonald, il fut admis au barreau le 6 juillet 1893, puis au notariat le 3 octobre 1895. Le 10 juin 1897, il épousait à Montréal, Ruby Alberta Holden. Six ans plus tard, le 8 septembre 1913, on le nommait registrateur de la division Montréal-Ouest, mais après quelques semaines, il donnait sa démission pour se remettre à l'exercice de sa profession de notaire.

— *Lacombe, Georges-Albini* (Rég. de 1908 à 1922).

Né à Lavaltrie le 13 janvier 1864, de Narcisse Lacombe et de Caroline Pelletier, il fit ses études au collège de l'Assomption. Il épousa Henriette Muller le 11 octobre 1885 et obtint son diplôme de médecin en 1886. Elu député d'une division électorale de Montréal à la législature, en 1897, 1900 et 1904, il étudia le droit entre temps et fut admis au barreau le 6 juillet 1901.

“Ce vétéran de la politique provinciale sortit de la tourmente” lorsqu'il fut nommé registrateur-conjoint d'Hochelega-Jacques-Cartier en 1908; il resta en fonction jusqu'en 1922, alors qu'il prit sa retraite.

— *Lalonde, Emery* (Rég. de 1901 à 1922).

Né à S.-Marthe de Vaudreuil, le 22 juin 1851, de Emery Lalonde, marchand, et de Louise Prévost. Emery fils suivit les cours de l'École de médecine Victoria où il reçut son diplôme de médecin. Le 22 octobre 1873, il épousait à Montréal M.-Rosalie Gariépy, nièce de l'honorable Pierre Fortin.

Le docteur Emery Lalonde eut une carrière très active. Longtemps maire de Rigaud, il fut le promoteur du pont et de l'aqueduc de la localité et l'un des organisateurs d'une compagnie d'assurance mutuelle. On le compte aussi comme l'un des fondateurs de la Société d'apiculture de la province. Son père ayant été député de Vaudreuil (1871-1882), il voulut l'être également. Élu en 1890, puis en 1897, il conserva son mandat jusqu'en 1901, alors qu'on le nomma registrateur conjoint de Montréal-Est, le 25 avril 1901. Retraité en 1922, il s'éteignit à Montréal le 6 juin 1925.

— *Le Cavalier, Narcisse-Marie* (Rég. de 1882 à 1892).

Né à S.-Laurent, le 3 juillet 1827, de Guillaume Le Cavalier et de Marie-Louise Grould. Après un cours au séminaire de S.-Thérèse, il étudia la théologie pendant un an, puis se destina au notariat. A cette profession, il fut admis le 15 février 1853. Le 5 août 1856, il épousait à S.-Grégoire d'Iberville, Emilie Crevier, veuve de A.-C. Duclos-Decelles, vivant notaire à S.-Laurent.

Élu député du comté de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative en 1867, lors de la Confédération, il conserva son mandat jusqu'à sa nomination comme registrateur conjoint d'Hochelaga et Jacques-Cartier, le 11 juillet 1882. On a dit de lui: "Ce fut un homme d'ordre, de paix et de conciliation. Une nature de diplomate et un physique de professeur de faculté".

Il mourut le 30 avril 1892 et fut inhumé à S.-Laurent, près Montréal, le 4 mai suivant. A la cérémonie funèbre assistaient plusieurs religieux de sa parenté et de ses connaissances.

— *Ryland, George Herman* (Rég. de 1845 à 1882).

Fils de Herman Witsius Ryland, secrétaire de Lord Dorchester, il naquit en 1801. En 1817, il était secrétaire de la commission chargée d'administrer les biens des Jésuites. Nommé assistant-greffier du Conseil Exécutif du Bas-Canada en 1821, il succéda plus tard à son père qui était greffier. Le 20 avril 1833, il épousait à Québec, Mary Pitt Gore, fille du lieutenant-colonel Ralph Gore. Pour des raisons spéciales, il démissionna, puis fut nommé registrateur de Québec le 1er janvier 1842. Ensuite, le 17 juin 1845, il était envoyé à Montréal pour succéder au sieur Dowling.

Lors de la création de la division "Montréal-Ouest" il prit charge du bureau, resta en fonction jusqu'en 1882 et décéda à Montréal le 24 septembre 1883.

— *Ryland, Warwick Hastings* (Rég. de 1882 à 1900).

Fils de George H. Ryland, il naquit à Québec le 19 septembre 1835. Son père le prit comme assistant dès qu'il quitta l'école. En 1877, lors du partage des bureaux d'enregistrement, il passa avec son père à la division Montréal-Ouest dont il devint registrateur titulaire le 27 juillet 1882.

W. H. Ryland, qui avait épousé une demoiselle Kaulback, décéda le 21 novembre 1900, âgé de 65 ans.

— *Sicotte, Louis-Wilfrid* (Rég. de 1877 à 1882).

Né à Boucherville le 10 décembre 1838 de J.-B. Sicotte et de Josephite Céré. Après études au séminaire de S.-Hyacinthe, il fit, en 1857, sa cléricature au bureau de MM. Ouhmet, Morin et Marchand. Admis au barreau le 2 octobre 1860, il fondait la même année, avec MM. J.-A. Chapleau, J.-A. Mousseau et L.-N. Fontaine, un journal *Le Colonisateur*, afin d'aider à enrayer l'émigration de nos compatriotes aux États-Unis. En 1864, il épousait Malvina Giard, fille de Louis Giard, secrétaire du département de l'Instruction publique. Puis, en l'an 1865, il devenait secrétaire particulier de l'honorable Georges-Étienne Cartier, à Ottawa. Deux ans plus tard, il était au bureau du procureur général à Québec et on l'adjoignait à la commission du cadastre.

Nommé registrateur conjoint de la division Hochelaga-Jacques-Cartier, le 29 août 1877; greffier de la couronne et de la paix le 2 juillet 1882; juge des sessions en 1885; il décéda à Vaudreuil le 5 septembre 1911 et fut inhumé à Montréal le 8 du même mois.

Amateur d'histoire et des choses du passé, le juge Sicotte fut longtemps vice-président, puis président de la Société d'Archéologie et de numismatique et, à sa mort, il laissait une belle collection de *Canadiana* qui fut acquise par la bibliothèque S.-Sulpice.

— *Walker, William Simpson* (Rég. de 1913 à 1922).

Né à Onaudaga, comté de Brant, Ontario, en 1842. Études à l'Université McGill. Admis au barreau en 1877, il fit partie du bureau Perkins, McMaster et Préfontaine. Plus

tard il était associé de MM. Doutre et Hutchinson et, plus tard encore, de maître Duncan Bowle. Nommé registrateur de la division Montréal-Ouest le 13 novembre 1913, il resta en fonction jusqu'en 1922. Il fut en même temps "registraire" de la Cour d'amirauté, charge qu'il abandonna le 11 février 1929. W. S. Walker décéda à Montréal le 27 mars 1931, âgé de 89 ans.

— *Watts, William John (Rég. de 1901 à 1907).*

Fils de feu R. N. Watts qui représenta le comté de Drummond à la législature de 1841 à 1851, il étudia à l'Université McGill et fut appelé au barreau le 12 juillet 1869. Le futur homme d'état, Wilfrid Laurier, ayant résigné son siège de représentant de Drummond-Arthabaska à la législature, M. Watts fut élu pour le remplacer en février 1874. Réélu aux élections générales de 1875, 1878 et 1881, on le choisissait, en 1890, député du comté distinct de Drummond.

M. Watts s'occupa d'industrie et fut un temps propriétaire de moulins à Drummondville. Nommé registrateur de Montréal-Ouest le 25 avril 1901, il fut six ans à ce poste.

Le registrateur actuel

— *Brassard, M.-Télesphore (Rég. depuis 1922).*

Né à S.-David d'Yamaska le 9 février 1876. Après études au séminaire de Saint-Hyacinthe, il fit sa cléricature dans l'étude de l'honorable M. Marchand et de Déland, à Saint-Jean. Admis au notariat le 23 septembre 1901, il exerça sa profession à Saint-Jean avec maître A.-N. Déland, de 1901 à 1913, puis seul de 1913 à 1922.

Lors de la fusion des divisions d'enregistrement de Montréal-Est, Montréal-Ouest et Hochelaga-Jacques-Cartier, M. Brassard devenait, le 13 septembre 1922, registrateur de l'île de Montréal et de l'île Bizard.

Le 22 juin 1905, le notaire Brassard avait épousé Rose-Béatrice Lajoie, de Worcester, Mass., et de cette union sont nés trois filles et un fils.

M. Brassard est directeur de l'Association du notariat de Montréal; premier vice-président général de la Société des Artisans Canadiens-Français; président de la section Duver-

nay de la Société Saint-Jean-Baptiste; directeur de la Société d'Archéologie et de Numismatique et membre de la Chambre de commerce de Montréal.

Où logèrent les bureaux d'enregistrement

De 1842 à 1848, l'unique bureau est au numéro 10, petite rue S.-Jacques; en 1848-49, il est dans un édifice de la côte de la place d'Armes; de 1849 à 1858, on le trouve au Château de Ramezay.

Lors de la complétion du palais de justice actuel, (côté nord de la rue Notre-Dame) et le 12 janvier 1858, M. Étienne Parent, assistant de l'honorable T.-J.-J. Loranger, secrétaire d'état, écrit au registrateur G. H. Ryland pour lui demander s'il s'était conformé à une proclamation ordonnant que son bureau " fut tenu dans le palais de justice ".

Offensé, M. Ryland répond que " tout serviteur public doit obéir aux *ordres raisonnables* de son gouvernement... Mais qu'un officier est... compétent à différer de sentiment... au sujet d'un ordre qui a l'effet d'intervenir... dans le fonctionnement régulier de son département et d'affecter la santé de ses assistants " !...

M. Ryland refusait d'occuper le rez-de-chaussée de l'aile ouest du palais de justice et il batailla avec opiniâtreté pour empêcher son déplacement. Il aurait accepté d'être au premier étage, mais ce qu'on lui offrait lui semblait sombre et malsain. Le gouvernement chargea trois experts de faire l'examen du local, ils le trouvèrent approprié, sauf quant à la dimension de certaines fenêtres.

M. Ryland trouva cette décision absurde. A son tour, *il commanda une inspection par trois architectes de son choix* et ceux-ci déclarèrent le local si humide qu'il serait dangereux d'y placer des registres et des documents dont la parfaite conservation était nécessaire.

Les protonotaires Monk, Coffin et Papineau; les greffiers de la paix De Lisle et Bréhaut, le juge Day au nom de ses collègues écrivirent ce qu'ils pensaient de l'imbroglio, l'affaire alla même devant la législature; finalement le sieur Ryland dut obéir et la réception des enregistrements se fit

au palais de justice de 1859 à 1877. A cette dernière date, on partagea le bureau en trois divisions: Hochelaga et Jacques-Cartier; Montréal-Est; Montréal-Ouest. Celle-ci conserva le local du palais de justice, mais les autres allèrent loger rue S.-Gabriel.

Depuis 1922, les divisions étant abolies, l'unique bureau est au soubassement du nouveau palais de justice, côté sud de la rue Notre-Dame.

Un dernier mot. En 1842, il y avait vingt-quatre bureaux d'enregistrement dans la province, aujourd'hui, il y en a soixante-et-dix-sept.

E.-Z. MASSICOTTE

LES RADEAUX DE BOIS A QUEBEC

Ils se font de plus en plus rares ceux qui ont vu les radeaux de bois carrés devant Québec! Il y a plus d'un demi-siècle que ces immenses radeaux ne se rendent plus ici. Philémon Wright, le roi de la Gatineau, eut, en 1806, une idée qui, si elle n'était pas géniale, augmenta sa fortune de quelques millions. Grâce au blocus continental établi par Napoléon Ier contre l'Angleterre, le bois avait atteint des prix très élevés. Wright songea alors à faire descendre à Québec, par le flottage, des radeaux de bois carrés. La première *cage* de Wright franchit heureusement les rapides du Long-Sault et parvint à bon port à Québec. Encouragé par cette expérience, Wright et, bientôt, d'autres marchands de bois envoyèrent leur bois à Québec en *cages* ou en *radeaux*. Les navires vinrent alors, nombreux, d'Angleterre pour charger ce bois. Les *booms* ou estacades s'étendaient à cette époque, sur la rive sud, d'Etchemin à Lauzon, et, sur la rive nord, de Sillery au Sault Montmorency. Pendant chaque saison de navigation, de 1,500 à 2,000 navires à voiles montés par 15,000 à 20,000 hommes visitaient le port de Québec. Quelle fortune pour Québec! Les navires à vapeur, la disparition du pin de nos forêts, l'établissement de scieries en pleine forêts enlevèrent cette manne au port de Québec, à partir de 1880. Des milliers d'ouvriers de bord furent forcés alors de s'expatrier ou de prendre d'autres besognes.

LES SEIGNEURIES DE JEAN BOURDON

Jean Bourdon fut un des citoyens les plus importants de la Nouvelle-France. L'histoire de cet honnête homme a été écrite par l'abbé Auguste Gosselin. Il n'y a pas à revenir sur la vie de Jean Bourdon. M. l'abbé Gosselin a épuisé à peu près toutes les sources d'informations sur lui. Le seul point que nous voulons signaler ici est le nombre de seigneuries accordées à Jean Bourdon. Les uns lui en donnent trois, d'autres quatre, et, quelques-uns, six. D'après nous, six seigneuries furent accordées à Bourdon : 1o la Rivière-au-Griffon ; 2o Dautré ou Dautray ; 3o Dombourg, Neuville ou Pointeaux-Trembles ; 4o la Malbaie ; 5o Saint-François ; 6o Saint-Jean.

La seigneurie de la Rivière-au-Griffon

L'acte de concession de cette seigneurie n'a pas été conservé. Le 16 octobre 1667, Jean Bourdon rendait la foi et hommage pour cette seigneurie et déclarait devant L.-T. Chartier qu'il "portait la foi et hommage à cause de la concession à lui faite d'une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues de profondeur dans les terres, bornée d'une lieue au-dessus de la rivière-au-Griffon et une lieue au-dessous, la dite concession par le dit sieur Bourdon obtenue de feu M. de Lauzon, gouverneur, par titre en date du 30 juillet 1636. . . ." Quelque chose cloche dans cet acte de foi et hommage. Bourdon déclare que sa seigneurie lui fut accordée par M. de Lauzon le 30 juillet 1636. Ce gouverneur n'arriva ici qu'en 1651. Si elle lui fut donnée en 1636, c'est M. de Montmagny qui dut lui accorder. En tout cas, après 1667, nous n'entendons plus parler de la seigneurie de la Rivière-au-Griffon.

Le fief et seigneurie de Dautré ou Dautray

Cette concession fut faite à Jean Bourdon par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 1er décembre 1637. Chose singulière, l'acte ne dit pas où cette seigneurie est prise, il se

contente de mentionner "une demie lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur, à prendre en lieux non concédés et ainsi qu'il sera désigné par M. de Montmagny". C'est l'acte du 6 avril 1647 qui fixe l'endroit: "le long du grand fleuve, du côté du nord, entre le Cap de l'Assomption et les Trois-Rivières..." Le 20 décembre 1653, Jean Bourdon donne cette seigneurie à son fils mineur Jacques Bourdon. Celui-ci ne s'occupa jamais beaucoup de sa seigneurie qui finit par être achetée en 1710 par Jean-Baptiste Neveu, riche marchand de Montréal.

*La seigneurie de Dombourg ou Neuville
(Pointe-aux-Trembles)*

La seigneurie de Dombourg ou Neuville fut accordée le 15 décembre 1653 à Jean Bourdon pour son fils Jean-François Bourdon. Celui-ci la vendit, le 12 novembre 1680, à Nicolas Dupont, sieur de Neuville, qui lui donna son nom. Son premier nom Dombourg, on le sait, est l'anagramme de Bourdon.

Le fief et seigneurie de la Malbaie

Le 21 décembre 1653, M. de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, accordait à Jean Bourdon "la consistance de terre qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurent depuis le Cap-aux-Oies jusques à dix arpents en dessous de la rivière de la Malbaie avec quatre lieues de profondeur dans les terres". L'acte de concession du 21 décembre 1653 est disparu, mais l'acte de foi et hommage rendu par Jean Bourdon pour sa seigneurie de la Malbaie, le 16 décembre 1667, a été conservé, et il décrit exactement les bornes de sa seigneurie. Il faut croire que cette seigneurie retomba dans le Domaine du roi puisque, le 7 novembre 1672, l'intendant Talon la concédait à Philippe Gaultier de Comporté.

Le fief Saint-François

Le fief Saint-François, dans la banlieue de Québec, fut d'abord accordé en roture à Jean Bourdon. C'est le 25 avril

1655 qu'il fut érigé en fief noble par Jean de Lauzon. L'acte d'érection dit : Ce qu'il (Bourdon) possède en roture en un terrain au lieu dit Saint-François, à la côte Sainte-Geneviève, tenant à la concession des Sauvages avec ce qu'il a eu du sieur Le Sueur et ce qui se rencontre de terre en arrière la concession du sieur Gloria faisant parti de la Commune jusqu'à la rivière Saint-Charles. " Après la mort de Jean Bourdon, ses fils, Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, et Jacques Bourdon, sieur de Dautré, vendirent le fief Saint-François à Charles Bazire. On trouvera l'histoire du fief Saint-François dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVII, article de l'abbé Ivanhoé Caron.

Le fief Saint-Jean

Comme le fief Saint-François, le fief Saint-Jean fut d'abord donné en roture à Jean Bourdon. Le 19 mars 1661, la Compagnie de la Nouvelle-France créait "la maison appelée Saint-Jean du sieur Jean Bourdon en fief avec la quantité de soixante arpents de terre mouvant et relevant du fort Saint-Louis, à Québec. Le fief Saint-Jean fut vendu le 28 août 1677 par Jean-François Bourdon, fils aîné de Jean Bourdon, à Charles Bazire, qui agissait dans cette transaction comme prête-nom de Charles Aubert de la Chesnaye. M. l'abbé Caron a donné l'historique du fief Saint-Jean dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVII, p. 132.

QUESTION

Quel est ce George-A. Lord, canadien français, qui apostasia la foi catholique et devint *colporteur* probablement de bibles? Lord publia, en 1854, une espèce d'autobiographie qu'il vendait \$0.25.

Cur.

DEUX GRANDS NEGOCIANTS

On a beaucoup écrit sur les deux négociants Renaud qui, partis de rien, acquirent en affaires une notoriété considérable, l'un à Montréal, l'autre à Québec, mais il s'est imprimé des erreurs sur la date et le lieu de leur naissance, aussi sur les noms et prénoms de leurs parents.

Deux familles aux noms et prénoms presque identiques ont vécu et se sont développées dans la même région; en plus, les officiants ayant mal indexé leurs registres il en est résulté un embrouillamini.

Croyant pouvoir fournir des précisions, nous les remettons au *Bulletin*, afin de permettre aux intéressés de retrouver ces notes facilement.

* * *

Le 6 février 1815, Jean-Baptiste Renaud, voyageur, fils de Jean Renaud et de M.-Catherine Espénard, épousait à Lachine, Marie-Reine Garriépy, fille de J.-B. Garriépy, boucher, et de Thérèse Morau. De cette union sont issus entre autres:

— *Jean-Baptiste Renaud*, né le 22 juin 1816 et baptisé à Lachine, le lendemain (1).

— *Louis Renaud*, né le 3 octobre 1818 et baptisé à Lachine, aussi le lendemain.

Ces deux frères, contrairement à ce qu'on a dit, fréquentèrent l'école et ils étaient relativement instruits, car ils signaient très bien. Ils débutèrent modestement comme "rouliers de cabrouets" et ils exerçaient ce métier lorsqu'ils se marièrent à Montréal, à la même messe, ainsi qu'en témoigne le registre de Notre-Dame.

— 18 janvier 1841, mariage de Jean-Baptiste Renaud, charretier, avec Sophie, fille de J.-B. Lefebvre et de Apolline Abraham.

— 18 janvier 1841, mariage de Louis-Paul Renaud (2) charretier, avec Marie-Anne, fille de Félix Pigeon et de Véronique-Aimée Trudelle.

(1) Cet acte était indexé à J. B. Garguépy (sic).

(2) Dans cet acte, le marié signe "Louis", seul prénom mentionné au baptême. Pourquoi l'officiant ajoute-t-il Paul?

Les deux mariés apposent leur signature aux deux actes.

Peu d'années après, pour des causes bien connues, l'exportation des farines canadiennes s'accéléra considérablement, les humbles charroyeurs profitèrent de l'occasion et devinrent des industriels de premier plan.

Au mois de mars 1869, le sénateur Renaud convola avec Hélène Chicoux-Duvert, veuve de Charles Drolet. A la cérémonie, assistèrent Charles-Séraphin Rodier, Gustave Drolet, F.-X.-A. Trudel et autres.

Louis Renaud décéda à Ste-Martine le 13 novembre 1878 et fut inhumé à Montréal le 16 novembre. A cette date, sa seconde épouse, Hélène Duvert, lui survivait.

Le négociant Louis fut membre du Conseil législatif de 1856 à 1867, ensuite sénateur à partir de 1867. En 1873, il céda son siège à F.-X.-A. Trudel époux de sa fille, Zoé-Aimée (3).

Quant à Jean-Baptiste Renaud, établi à Québec, il mourut dans cette ville le premier mars 1884. A ses funérailles étaient présents les honorables U. Tessier, Frs Langelier, Isidore Thibaudeau et bien d'autres.

E.-Z. MASSICOTTE

L'INGENIEUR SACCARDY

L'Alphabet Laffilard donne les dates suivantes sur l'ingénieur Saccardy:

Ingénieur en Canada, 1er juin 1689.

Garde-marine, 17 août 1689.

Contrôlé, 27 avril 1690.

Ingénieur et capitaine de flûte, 1er janvier 1696.

Capitaine de brûlot, 1er novembre 1705.

Mort le 28 juin 1731.

(1) Sur ce mariage, voir notre article dans le *B. R. H.* de 1935, pp. 615 et suiv.

AU SUJET DU CAP DE PRATTO OU PRATO

“Qui nous apportera plus de lumière sur le nom de cap de *Prato*, encore enveloppé d'un certain mystère?” Voilà ce que nous écrivions il y a deux ans, après avoir rapporté les opinions des auteurs jusqu'à date (1). Peu de temps après, monsieur W. F. Ganong, l'infatigable chercheur et l'habile ouvrier qui patiemment creuse et recreuse le même sillon, fouillant, retournant, vérifiant et corrigeant avec un rare souci d'exactitude et de vérité, émettait une opinion ingénieuse et frappante: “Pratto or Prato, disait-il, is simply a sailor's phonetic spelling of the word Plateau” (2). C'est moins cette conclusion, que nous discuterons plus loin, que les observations qui l'y conduisirent, qui nous ont paru impressionnantes.

I a) Cartier (1534), donne à une pointe de la région de Percé le nom de cap de Prato; ce cap est dans le voisinage du mont Sainte-Anne avec lequel il est en relation; le mont Sainte-Anne est en forme de plateau et a une élévation de 1214 pieds.

b) La carte de Mercator, (1569), appelle mont de Prato une élévation en forme de plateau, qui est à quatre milles à l'ouest de la rivière Saint-Maurice et à 225 pieds au-dessus du niveau de cette rivière. Mercator utilisait les travaux du découvreur.

N'y a-t-il pas un rapport entre le nom et la conformation des lieux?

II a) La carte du Dauphin, (Desceliers, 1546), donne cap de *prey* où Cartier avait indiqué cap de *Prato*.

b) La carte de Harley, (1537), et celle de Desceliers, (1546), écrivent mont de *prey* où celle de Mercator, (1569), marque mont de *Prato*.

N'y a-t-il pas un rapport entre pré ou prey et Prato?

III a) Le sommet du mont Sainte-Anne est couvert de verdure; il y a là un véritable petit pré.

b) Le sommet du mont de Prato ou mont de prey, près de la rivière Saint-Maurice, a la même apparence.

(1) *Bul. R. Hist.*, juillet 1934.

(2) *Concial maps*..... VI pp. 194-195. Transactions, 1934.

Les cartes de Harley et de Desceliers ont été faites avant la traduction italienne des relations par Ramusio, en 1556; leurs auteurs, contemporains de Cartier, travaillaient sur un texte français où se trouvait le nom de *prato*; ils possédaient sans nul doute les cartes annotées du découvreur, qui existaient alors. N'étaient-ils pas plus aptes à comprendre les choses de leur temps que nous, à quatre siècles de distance, qui ne possédons que le texte des relations, transcrit par des copistes? Ils devaient savoir ce qu'ils faisaient;; n'était-ce pas avec raison et justesse qu'ils substituaient *pré* à *prato*? Combien facile l'opération, si le navigateur malouin avait mis une note en ce sens sur ses propres cartes, ce qui n'est pas impossible.

Un plateau peut être un *pré* à une certaine altitude, mais il est difficile que ce mot ait été transformé en *prato*. D'après les lois de la phonétique des langues romanes, lois qui ne sont que le résultat des changements observés dans la vie de ces langues, il est vrai que *l* peut parfois se dissimuler en *r*, par exemple, *lusciniolum* qui a fait *rossignol*, et peut-être encore *molue*, qui se disait ainsi aux 16^e et 17^e siècles, devenue *morue* dans la langue actuelle. Mais nous ne trouvons aucun cas où les deux consonnes *pl* aient été changées en *pr*; *pl* s'adoucit plutôt en *bl*, comme double qui vient de *duplum*.

En outre, un Français, même peu instruit, mettrait-il facilement un suffixe nominal *o*, qui n'existe pas dans la langue? *Prato* pour *plateau* n'est pas dans l'ordre ordinaire des modifications linguales.

Une autre considération s'ajoute à ces remarques linguistiques. *Plateau* est un terme courant aujourd'hui pour désigner une "plaine située dans un lieu élevé". Ce sens existait-il au 16^e siècle? Avec les moyens d'information dont nous disposons, il nous paraît que cette signification a été attachée au mot *plateau* vers le milieu du 18^e siècle. Celui qui a écrit les relations pouvait difficilement l'utiliser en ce sens, à moins d'une inspiration exceptionnelle.

Il reste à savoir pourquoi leur auteur s'est servi du mot *prato* plutôt que de celui de *pré*. Nous sommes ici forcés d'entrer dans le domaine des suppositions. L'expression *prairie* se trouve souvent dans les écrits de Cartier pour dé-

signer un terrain bas et fertile en herbes. De quel terme aurait-il fait usage pour parler d'un terrain élevé offrant l'apparence de prairie? Nous n'en connaissons pas si *plateau* n'avait pas cette signification de son temps. Voulant tout de même établir une certaine différence entre les deux, prairie basse et prairie très élevée, il aurait eu l'idée de prendre un mot étranger, qui, somme toute, différait peu du terme de sa langue maternelle. Il connaissait bien le portugais; il devait aussi connaître nombre de mots italiens. N'est-il pas naturel à celui qui sait plusieurs langues d'employer, à un moment donné, l'expression d'un idiome étranger, qui vient spontanément à l'esprit en face de l'objet à désigner, surtout lorsque le mot de sa propre langue ne rend pas toute l'idée qu'il se fait de la chose à représenter. La seule raison qui puisse appuyer cette supposition, c'est que les contemporains ont tout de suite compris et ont restitué le mot *pré* pour leur clientèle. Le sens de cap de *Prato* serait donc le cap du *pré élevé* et le mont de *Prato* serait le mont du *pré* (couvert d'un *pré*).

D'ailleurs si nous n'avons pas saisi le vrai motif de l'emploi de *Prato*, il n'en reste pas moins vrai qu'un terme portugais ou italien, d'une langue étrangère connue de l'écrivain, a été placé dans le texte français. Que *Prato* soit la déformation d'une autre expression, la chose serait encore possible, mais elle compliquerait un problème qui paraît plus simple. Nous ne trouvons guère de ces sortes de fautes dans le texte de Cartier. Si, par accident il s'en trouvait une, ne serait-il pas étrange qu'elle parût dans le récit du deuxième voyage comme dans celui du premier et qu'elle se rencontrât dans tous les manuscrits que nous possédons encore? Bien des occasions de la corriger se sont présentées. Ceux qui ont lu ces manuscrits, nous en avons vu la preuve, ont tout naturellement traduit par *pré*, sans chercher plus outre. Si le sens de *pré* était clair pour la génération du découvreur pourquoi ne le serait-il pas également pour nous?

* * *

Où serait localisé, d'une façon très précise, le cap de *Prato*? Si Cartier a donné ce nom alors qu'il était à Miscou, comme plusieurs le pensent, il n'a pu avoir en vue que le

mont Sainte-Anne qui est aperçu, par temps clair, à une distance de quarante-huit milles en mer tandis que la côte elle-même ne l'est pas assez pour en distinguer les accidents. Quand il a passé plus près, en arrivant de la conche Saint-Martin (Port-Daniel), il n'a pas pu l'appeler un cap, et c'est à ce moment-là seulement qu'il est question de cap. Le mont Sainte-Anne est situé au fond d'une anse; il ne se projette pas dans la mer dont il est éloigné de 1000 pieds ou plus; par contre, on peut nommer *cap* la pointe qui est reliée d'une certaine façon avec la montagne. Dans une vue d'ensemble, deux endroits semblent en relation avec le mont Sainte-Anne: le pic de l'Aurore (Rosy Peak) qui est à l'opposite du lieu où Cartier avait jeté l'ancre et qui est déjà sur la baie des Morues ou Malbaie, et le cap Blanc (White Head); de ce côté-ci, le terrain descend graduellement en terrasses successives. Entre le rocher percé et la falaise du Mont-Joli, d'une part, et le mont Sainte-Anne, de l'autre, il y a un vallon ou une petite plaine où s'étend le village actuel; le Mont-Joli et le rocher percé ne constituent pas une continuation naturelle de la montagne dont ils sont nettement séparés par une coupure très visible d'où qu'on se place. La topographie des lieux exclut tout de suite le rocher percé comme cap de Prato. Il ne reste plus que le cap Blanc car il ne peut être question ici du pic de l'Aurore qui fait partie des Murailles, n'est nullement un cap et se trouve trop distant du lieu d'ancrage du vaisseau de Cartier. L'auteur du *Livret-Guide* voit les choses comme nous: "Le cap Blanc ou White Head marque l'extrémité contre la mer de la ligne de crêtes rocheuses qui borde au sud le triangle de Percé" (1).

On s'étonne parfois que le découvreur n'ait pas parlé du mont Saint-Anne, le point le plus remarquable en cette partie du pays. Il en a tout de même fait mention par le terme *prato* (pré) qui désigne le tapis de verdure sur la table de Roland. Son attention comme marin était plutôt fixée sur les linéaments du rivage lui-même; cela seul importait à la navigation.

(1) Livret-Guide no 1 — *Excursion dans l'est de la province de Québec*..... vol. I, p. 106. Ministère des Mines, 1914.

Pourquoi ne s'est-il pas ébahi devant le rocher percé, qui, lui, se trouve dans la mer? Il y est passé par des jours de tempête; sans la lumière vive qui le fait valoir, le rocher perd beaucoup de sa splendeur. Au 16e siècle, était-il aussi franchement détaché de la falaise, comme il l'est devenu plus tard?

Le *cap* indiquerait donc le cap Blanc et le *prés* serait le sommet du mont Sainte-Anne dont le cap Blanc semble être la continuation dans la mer. Rien ne s'adapte plus parfaitement au texte de la *Relation originale*. Cartier jette l'ancre "Entre le dit cap et une île qui est à l'est d'icelui environ une lieue". Entre le rocher percé et l'île Bonaventure, donc un peu au large, le vaisseau se serait trouvé dans une position des plus périlleuses car c'est l'endroit où le vent bat le plus fort et où les vagues sont les plus dangereuses. Le navigateur connaissait mieux. L'île Bonaventure n'aurait pas été à l'est mais au *sud-sud-est* tandis qu'elle est située à l'est du cap Blanc, selon le méridien magnétique du temps.

Le lendemain, au départ, la narration porte: "Fimes voile pour devoir *ranger* la dite côte qui gît *nord-nord-est*." C'est exactement la direction du rivage entre le cap Blanc et le rocher percé. Si on avait alors quitté le rocher percé pour *ranger* la côte dans la Malbaie, on aurait été vers le *nord-ouest*. Les paroles du texte conviennent au cap Blanc et ne conviennent qu'à lui seul; il y a aussi une distance d'une lieue entre ce cap et l'île Bonaventure.

Lorsque, à son second voyage, Cartier retourna en France, il passa aux environs de Percé. Malgré son peu d'élévation, le cap Blanc est visible d'assez loin; il se détache avec netteté de la ligne des eaux. Quand même le navigateur ne l'aurait pas bien distingué alors, comme il connaissait la topographie de ces lieux, la vue du mont Sainte-Anne, qui dans son esprit était le mont du *prés*, lui faisait connaître la proximité du cap du mont du *prés*; en apercevant le *prés* élevé, il savait que le cap faisait suite. Il pouvait donc dire: "Et fimes courir jusque le travers du cap de Prato".

L'opinion de Laverdière, cap de Prato = mont Sainte-Anne, n'est pas dépourvue de sens, mais le cap proprement

dit ne peut être que le terme final des crêtes rocheuses, le cap Blanc.

Puissent ces réflexions, qui reproduisent l'idée générale de Monsieur Ganong en excluant le mot *plateau* contre lequel nous voyons des objections, contribuer à faire trouver une solution définitive du problème!

Quant à ceux qui prétendent, au nom d'une certaine science, qu'au 16e siècle le rocher était relié à la falaise, que le niveau de l'eau était beaucoup plus haut qu'il ne l'est présentement, etc., songent-ils que depuis 333 ans, c'est-à-dire depuis Champlain jusqu'aujourd'hui, rien n'a été changé substantiellement dans la topographie des lieux et qu'il n'y a que 69 ans entre le premier voyage de Cartier et celui de Champlain? Les auteurs du 17e siècle nous représentent ces lieux à peu près tels que nous les voyons encore. Est-il possible qu'en 69 ans tout ait été modifié bout pour bout lorsque l'histoire ne nous rapporte aucun cataclysme en ce laps de temps? Qu'une arche soit tombée, que la falaise ait été rongée par la vague et qu'un éboulis se soit produit, rien de plus plausible; mais que l'ensemble n'ait pas eu la même apparence que de nos jours, c'est une sérieuse affaire. La science peut être invoquée, nous le voulons bien, mais elle doit prouver ses assertions ou l'on doit prouver les assertions que l'on fait en son nom.

FR. E.-B. DESCHÊNES, O.P.

QUESTION

Mme Brooke dit dans son roman *Emily Montague* que les Sauvages, quoiqu'ils fussent presque tous catholiques, ne voulurent jamais permettre aux missionnaires de faire le service divin dans une autre langue que la leur. Ceci s'entend, je suppose, du chant et des sermons. Les missionnaires, j'en suis bien certain, devaient dire ou chanter la messe en langue latine. Qu'en disent les anciennes *Relations* des Jésuites?

Cur.

ALEXANDRE ET THOMAS WILSON

Les chefs de familles ont toujours été l'objet de recherches attentives. Deux frères nous offrent, aujourd'hui, le sujet de cette étude, Alexandre et Thomas Wilson, qui nous ont paru particulièrement attrayants, par leurs alliances canadiennes-françaises.

Fils d'Alexander Wilson et d'Elizabeth Tyrie, — et non Tyne, comme l'a rapporté l'abbé Tanguay (*Dictionnaire*, vol. VII, p. 188) Alexandre et Thomas étaient originaires de Skeen, Aberdeen, Ecosse, et de religion protestante. Bien que nous n'ayons point trouvé les actes d'abjuration, nous sommes en droit de croire qu'ils se convertirent au catholicisme, car Thomas Wilson fut marguillier de Notre-Dame de Québec en 1807 et tous deux furent inhumés dans des cimetières catholiques.

L'aîné, Alexandre Wilson, épousa, premièrement, une jeune irlandaise catholique, Sarah Kelly. L'acte de mariage, détaché des registres de Notre-Dame de Québec, se lit comme suit :

“L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le huit de novembre, après la publication d'un ban de mariage, dispense des deux autres bans ayant été accordée par Monseigneur de Québec, entre le sieur Alexandre Wilson, négociant, fils majeur d'Alexandre Wilson et d'Elizabeth Tyrie, de Skeen, ville d'Aberdeen, Ecosse, d'une part, et demoiselle Sarah Kelly, fille mineure de feu John Kelly et de Johanna Archda-reen, de cette paroisse, ne s'étant élevé aucun empêchement audit mariage, je, prêtre, curé de cette paroisse, soussigné, ai reçu leur mutuel consentement de mariage, en présence de Robert Keating, beau-père de l'épouse, madame Keating, mère de l'épouse, Hachy Mac Aulay, Joseph Duval, les demoiselles Ketty et Ann Taylor, Pierre Ryan et plusieurs autres parents et amis, qui ont signé, lecture faite.

(Seing) Sally Kelly

“ Alex. Wilson

“ Johanna Keating

“ Robert Keating

“ Hachy Mac Aulay

“ HUBERT, Ptre”

Par cet acte passé devant le notaire Alexandre Dumas, à Québec, en date du 4 août 1789, (P.-G. Roy: *Fiefs et Seigneuries*, vol. I, p. 223) Alexandre Wilson acquérait de Geneviève Lemoyne de Longueuil, épouse de Louis Liénard de Beaujeu, la seigneurie et justice de Grandville. Puis, quelques années plus tard, pour une raison que nous ignorons, abandonnait Québec pour aller s'établir à Terrebonne. Ce fut en ce dernier endroit que mourut sa jeune épouse, Sarah Kelly, âgée de vingt-sept ans. Elle fut inhumée dans la crypte de la vieille église de Terrebonne, " Sous le banc d'œuvre " ajoute le registre. (Registre de Terrebonne, 1797).

De ce mariage d'Alexandre Wilson et de Sarah Kelly sont issus:

1° — *Georges*, né et baptisé le 31 août 1785. Parrain, Louis Prémonteau, négociant; marraine, Angélique Bouchard.

2° — *Sarah*. Elle épousa, le 9 juillet 1806, à l'église presbytérienne " St-Gabriel ", John Perry, fils de Samuel Perry et de Betty Clousse. Leur contrat de mariage fut dressé et passé par le notaire Deguire, en date du 8 juillet 1806. (Greffé Deguire, Archives de la C. S., Montréal).

3° — *John-Tyrie*, né et baptisé le 30 décembre 1788, à Québec. Parrain, Edmund Burke, prêtre, directeur du Séminaire de Québec; marraine, Elizabeth Dunn.

4° — *Eliza-Rosianna*. Elle épousa, le 10 novembre 1810, à l'église " St-Gabriel ", presbytérienne, Henry Hare, de Soulanges. Leur contrat de mariage fut passé devant le notaire Deguire, en date du 9 novembre 1810. (Greffé Deguire, Arch. de la Cour Supérieure, Montréal).

5° — *Annie*. Elle épousa, le 27 janvier 1817, à l'église presbytérienne " St-Gabriel " Hezehat Rice Cushing.

6° — *Edmund-Alexander*. Lors de la mort de son père, il était absent de la province de Québec. (Curatelle à l'absent, 1822. Archives de la C. S., Montréal).

Veuf de Sarah Kelly, Alexandre Wilson épousa, le 21 novembre 1797, à Terrebonne, une jeune canadienne-française, âgée de 16 ans, Angélique-Catherine d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet, fille de Nicolas d'Ailleboust, sieur des Musseaux et de Manthet, et de Renée-Angélique Bou-

cher de la Bruère. Leur acte de mariage, détaché des registres de Terrebonne, se lit comme suit :

“ L’an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-et-un de novembre, après la publication d’un seul ban de mariage, dispense des deux autres bans ayant été accordée par Messire Deguire, vicaire général du diocèse, entre le sieur Alexandre Wilson, seigneur de Grandville, veuf majeur de Sara Kelly, d’une part, et Demoiselle Angélique-Catherine D’Ailleboust des Musseaux et de Manthet, fille mineure du sieur Nicolas d’Ailleboust, sieur des Musseaux et de Manthet, ancien officier des troupes de sa Majesté, et de Dame Angélique-Renée Boucher de la Bruère, de cette paroisse, ne s’étant élevé aucun empêchement audit mariage, je prêtre, curé, soussigné, ai reçu leur mutuel consentement de mariage, en présence de Charles Turgeon, député, arpenteur provincial, servant de père à l’époux, de Georges et Sara Wilson, fils et fille de l’époux, de dame Archange Lepage, amie, de Germain Lepage, seigneur du fief Ste-Claire, de J.-Bte Bourc, représentant du comté d’Effingham, de John Horne, du sieur Roby, du sieur Nicolas d’Ailleboust, sieur des Musseaux et de Manthet, père de l’épouse, de Nicolas de Manthet, frère de l’épouse, et de plusieurs parents et amis, qui ont signé avec nous, lecture faite.

(Seing) Catherine-Angélique de Manthet
“ Alex. Wilson
“ Archange Lepage
“ Sarah Wilson
“ Georges Wilson
“ Manthet, fils
“ d’Ailleboust des Musseaux Manthet
“ Charles Turgeon
“ John Horn
“ J.-B. Bourc
“ Germain Lepage
“ L. BEAUMONT, ptre”

De 1802 à 1804, Alexandre Wilson habita Chambly.
(Registre de Chambly, 1802 et 1803).

Dès 1804, il est définitivement fixé à Côteau-du-Lac, Soulanges, où il remplit les charges de magistrat et de percepteur des douanes. Ce fut en ce dernier endroit qu’il mou-

rut, le 10 juillet 1822, âgé de 64 ans. Catherine-Angélique d'Ailleboust lui survécut 23 ans. Elle mourut à Côteau-du-Lac, le 27 octobre 1845. Tous deux furent inhumés dans le cimetière de Côteau-du-Lac.

Du mariage d'Alexandre Wilson et de sa seconde femme, Angélique-Catherine d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet sont issus les douze enfants suivants :

1° — *Catherine-Angélique*, née et baptisée à Terrebonne, le 23 août 1798. Parrain, Nicolas d'Ailleboust, sieur des Musseaux et de Manthet, grand-père; marraine, Angélique-Renée Boucher de la Bruère, grand-mère. Elle mourut, célibataire, à Côteau-du-Lac, où elle fut inhumée, le 5 juin 1874.

2° — *William*, né et baptisé le 11 février 1798, à Terrebonne. Parrain, John-Tyrie Wilson, frère de l'enfant; marraine, Sarah Wilson, sœur de l'enfant. Marchand de Côteau-du-Lac, il mourut en cet endroit, où il fut inhumé, célibataire, le 24 juillet 1890.

3° — *Thomas*, né et baptisé le 20 août 1801, à Terrebonne. Parrain, Nicolas d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet, notaire, oncle de l'enfant; marraine, Eliza Wilson, sœur de l'enfant. Thomas Wilson épousa, le 21 octobre 1823, Elisabeth Franœur. Leur fils Thomas Wilson, marchand et échevin de Montréal, épousa, le 20 janvier 1851, à Montréal, Maria Connolly Lang, fille mineure de Thomas Lang, marchand de Montréal. De ce dernier mariage sont issues cinq filles: Maria, madame Hercule Dansereau; Louisa, madame L. Senécal, décédée; Margaret, madame J.-Charles Beauchamp, décédée, mère de Léon Beauchamp, d'Outremont, et d'Annette, madame Lewis Dowd, de Westmount; Eliza, décédée, âgée de 20 ans, à Montréal, où elle fut inhumée, le 20 janvier 1879; Annie, madame docteur Henri-Alfred Archambault, de Montréal, mère de Thérèse Archambault, épouse de G.-E. Lessard, avocat au barreau de Montréal.

Veuf de Maria Lang, Thomas Wilson, épousa, le 7 avril 1870, à Chambly, Célanire Normandin. De ce dernier mariage de Thomas Wilson sont issus deux enfants: Thomas, marchand de Montréal, décédé, célibataire, en 1913, à Montréal; et Joséphine-Zoé, madame docteur Charles-Auguste Prévost, de Paris, France.

4° — *Robert*, né et inhumé à Chambly, en 180

5° — *Jeanne*, née et baptisée le 18 décembre 1804, à Soulanges; inhumée, en ce même endroit, le 14 juin 1804.

6° — *Laurent-Adam*, né et baptisé le 7 avril 1806, à Soulanges. Parrain, Laurent Archambault, prêtre, curé de Soulanges; marraine, Charlotte Beaudoin, nièce de M. Archambault. Laurent-Adam Wilson épousa, le 15 janvier 1828, à Côteau-du-Lac, Catherine Cocker. Il est le grand-père de Lawrence-A. Wilson, sénateur, décédé, à Montréal, en 1934, époux d'Hortense Perrault, père de Lawrence Wilson, de Gladys, la Comtesse de Von Heisenhard, et de Margaret, de Londres, Angleterre.

7° — *Adélaïde*, née et baptisée..... Elle épousa Antoine-Amédée Filion, fils d'Antoine-Amédée Filion, de Côteau-du-Lac, et d'Adélaïde Saveuse de Beaujeu.

8° — *Charles*, Honorable Charles Wilson, maire de Montréal, de 1851 à 1854; conseiller législatif de 1852 à 1867, sénateur de 1867 à 1877, date de sa mort, survenue le 5 mai, à Montréal, où il fut inhumé. Il avait épousé, le 19 mai 1835, à Notre-Dame, Montréal, Ann Tracey, fille de Daniel Tracey et de Mary Manfore, de King's County, Irlande. Charles Wilson était commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand. L'Honorable Charles Wilson ne laissa qu'un fils Charles Wilson, mort sans postérité.

9° — *Joseph*, né et baptisé le 16 mai 1810, à Côteau-du-Lac. Parrain, Ignace Gamelin; marraine, Elisabeth Gamelin. Il épousa, le 14 janvier 1833, à l'église presbytérienne de Soulanges, Margaret French, fille de Gherson French et de Margaret Faulkner, de Soulanges. De ce mariage de Joseph Wilson sont issues deux filles:

1° — *Margaret*, épouse de Jean-Philippe Juchereau Duchesnay, aide de camp de Lord Elgin, fils de Michel-Louis Juchereau Duchesnay et de Marie-Charlotte-Hermine-Louise de Salaberry. Du mariage de Philippe Duchesnay et de Margaret Wilson sont issus: Charles Duchesnay, Philippe Duchesnay, Hermine Duchesnay, épouse du général Charles Tracey, d'Albany; Angélique, épouse de James Starnes; Louise-Emélie, épouse du capitaine Damasse Sincennes; Annie Duchesnay, épouse du docteur Henry Desjardins, de Montréal.

2° — *Annie Wilson*, qui épousa Louis-Hugh Robertson Masson. Madame Louis Masson n'eut pas d'enfants.

10° — *Daniel-Alexandre Wilson*, né et baptisé à Côteau-du-Lac, le 4 mai 1812. Parrain, Alexandre Forbes, M. D.; marraine, Annie Wilson, sœur de l'enfant. Marchand de St-Jérôme, il épousa, premièrement, Tellie French, fille de Gherson French et de Margaret Faulkner. Puis, deuxièmement, Henriette Globenski, fille de Maximilien Globenski, seigneur de Saint-Eustache, et d'Elisabeth Lemaire-St-Germain.

11° — *Edward*, né et baptisé le 4 mai 1817, à Côteau-du-Lac. Parrain, Joseph Mailloux, N. P.; marraine, Madeleine Tresler. Il épousa, le 8 mai 1848, à Montréal, sa cousine, Flora Couillard, fille de l'Honorable Antoine-Gaspard Couillard, M. D. et de Flora Wilson.

12° — *Margaret*, née et baptisée..... Elle épousa, premièrement, son cousin, Alexandre Couillard, marchand de Montréal, fils d'Antoine Gaspard Couillard, M.D., M.P. et de Flora Wilson, de Québec. Deuxièmement, elle épousa Charles-André Leblanc, avocat et shérif de Montréal. Le premier mariage de Margaret Wilson fut célébré à Notre-Dame de Montréal, le 16 novembre 1841. De ce mariage, Margaret Wilson eut une fille, Catherine Couillard, épouse de Joseph Perrault. Madame Perrault habite chez les Sourdes et Muettes, rue St-Denis, Montréal.

Madame Wilson, Angélique-Catherine d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet, appartenait à la famille de Louis d'Ailleboust de Coulonge, gouverneur de la Nouvelle-France; elle était fille et petite-fille de militaires. Cette famille n'était, certes, pas une des plus riches du pays, mais certainement une des plus en vue. Son père Nicolas d'Ailleboust, sieur des Musseaux et de Manthet, officier, fils de Pierre d'Ailleboust, sieur des Musseaux, et de Marie-Jeanne de Goutins, avait épousé, le 6 octobre 1779, à Boucherville, Angélique-Renée Boucher de la Bruère, fille de René Boucher, sieur de la Bruère, co-seigneur de Boucherville, et de Renée Pécaudy de Contrecoeur. Nicolas d'Ailleboust, sieur des Musseaux, était le petit-fils de Jean-Baptiste d'Ailleboust, sieur

des Musseaux, fils de Joseph-Charles d'Ailleboust, juge civil et criminel à Ville-Marie, et de Catherine de Repentigny (Le Gardeur de Repentigny). Joseph-Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, était le fils de Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge, commissaire des poudres et salpêtres pour le Roy à Sédan, et de Dorothée de Manthet, et neveu de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, gouverneur de la Nouvelle-France, qui n'eut pas d'enfants.

THOMAS WILSON

Marchand comme son frère Alexandre, Thomas Wilson habita St-Roch-des-Aulnaies et Québec. De 1807 à 1814, il est mentionné comme nouveau ou ancien marguillier de Notre-Dame de Québec (Cahiers des délibérations, N.-D.) Riche, il acquit plusieurs propriétés, entre autres le fief de Villemé, par acte passé devant le notaire Roger Lelièvre, en date du 20 janvier 1810. (Greffes Lelièvre, Roger; P.-G. Roy: *Fiefs et Seigneuries*, vol. I, p. 122).

Conseiller législatif, il laissa, en mourant, la réputation d'un charmant ami et d'un habile financier. Il avait épousé, le 22 juillet 1893, à Québec, Catherine Bouchard, fille de Michel Bouchard. L'acte de mariage, détaché des registres de Notre-Dame de Québec, se lit comme suit:

“ L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le vingt-deux juillet, après la publication d'un ban de mariage, dispense des deux autres bans ayant été accordée par Monseigneur l'Évêque de Québec, entre Thomas Wilson, marchand, fils d'Alexandre Wilson et d'Elizabeth Tyrie, de Skeen, Aberdeen, Écosse, d'une part, et demoiselle Catherine-Ursule Bouchard, fille de Michel Bouchard et de dame Angélique Chauveau, d'autre part, ne s'étant élevé aucun empêchement audit mariage, je, prêtre, soussigné, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de James Todd, John Hay, Pierre Duchouquet, Félix Têtu, amis de Pierre Chauveau et Charles Pinguet, oncles de l'épouse, et Simon Fraser, ami de l'époux, ainsi que plu-

sieurs autres parents et amis, qui ont signé avec nous, lecture faite.

(Seing) Catherine Bouchard
“ Thomas Wilson
“ John Todd
“ James Todd
“ John Hay
“ Pierre Chauveau
“ Ch. Pinguet
“ Simon Fraser
“ Pierre Duchouquet
“ Félix Têtu
“ PLESSIS, ptre ”

Les enfants issus du mariage de Thomas Wilson et de Catherine Bouchard sont :

1° — *Catherine-Esther-Emélie*, née et baptisée le 2 juin 1894; inhumée, au même endroit, le 13 août 1894.

2° — *Catherine-Elisabeth-Zoé*, née et baptisée le 9 juillet 1795; inhumée au même endroit, le 4 mars 1800.

3° — *Tyrie*. Il est mentionné au mariage de sa sœur Flora et signe à cet acte. (Registre de Notre-Dame de Québec, 1816).

4° — *Georges-Thomas*, né et baptisé le 25 octobre 1801, à Québec; inhumé, au même endroit, le 11 septembre 1813.

5° — *Flora-Angélique*, née et baptisée à St-Roch-des-Aulnaies. Elle épousa, le 6 février 1816, à Québec, l'Honorable Antoine-Gaspard Couillard, M. D., fils de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay et d'Angélique Chaussegros de Léry. Du mariage de l'Honorable Antoine-Gaspard Couillard et de Flora Wilson sont issus :

Alexandre Couillard, marchand, marié, le 16 novembre 1841, Montréal, à sa cousine Margaret Wilson, fille d'Alexandre Wilson et d'Angélique d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet.

Flora Couillard, épouse d'Edward Wilson, son cousin, fils d'Alexandre Wilson et d'Angélique d'Ailleboust des Musseaux et de Manthet.

Catherine-Charlotte Couillard, mariée à son cousin Charles-Alexandre-René Chaussegros de Léry, fils de Charles-

Etienne Chaussegros de Léry, seigneur de Rigaud-Vaudreuil, et de Josephite Fraser, fille de l'Honorable Fraser.

Tyrie Couillard, marchand, décédé à Montréal, célibataire.

Thomas Couillard, marchand, marié, à Montréal, à Annie Wilson, fille de Thomas Wilson et d'Elisabeth Francœur, sa petite-cousine.

Auguste Couillard, marié, en 1870, à Montréal, à Odile Lemaire St-Germain. De ce dernier mariage sont issus: De Lespinay Couillard, M. D., de Vegreville, Alberta; Marie-Louise Couillard, madame Joseph-Arthur Trudeau, d'Outremont; Alice Couillard, décédée, madame Alexandre Dubuc, de Winnipeg.

THÉRÈSE ARCHAMBAULT-LESSARD

LE DUC DE RICHMOND

Charles Lennox, quatrième duc de Richmond, né en 1764, avait eu une jeunesse passablement orageuse. Colonel dans les Coldstream Guards, il s'était battu en duel avec le duc d'York, fils du roi, et il faillit le tuer. Plus tard, le duc de Richmond fut député de Sussex à la Chambre des Communes, et il soutint Pitt et son parti. A la mort de son père, il devint l'héritier présomptif de son oncle, le troisième duc de Richmond, à qui il succéda bientôt au duché avec un revenu net de 18,000 louis par année. Effectivement, il héritait de trois duchés: le duché de Richmond, en Angleterre, le duché de Lennox, en Ecosse, et le duché plutôt honorifique d'Aubigny, en France. Vice-Roi d'Irlande en 1808, il occupa ce poste pendant six ans, mais il dépensa tellement pour soutenir son rang qu'à l'expiration de sa vice-royauté il dût se retirer à Bruxelles pour refaire sa fortune ou tout au moins diminuer ses dépenses. Mais il ne semble pas qu'il ait vécu dans l'obscurité à Bruxelles. Le bal qu'il donna aux officiers de l'armée anglaise la veille même de la bataille de Waterloo est entré dans l'histoire à cause de sa magnificence et des circonstances dans lesquelles il eut lieu. C'est en 1818 que le duc de Richmond fut tiré de sa retraite pour prendre le gouvernement général du Canada. Il arriva à Québec le 30 juillet 1818, avec ses filles et son gendre sir Peregrine Maitland, qu'il avait fait nommer lieutenant-gouverneur du Canada.

LA BIBLIOTHEQUE DU COLLEGE DES JESUITES DE QUEBEC

—
“ Donnons un souvenir à la bibliothèque qui était la plus ancienne du Canada et peut-être de toute l’Amérique anglaise, et qui a été dispersée à la fin de l’autre siècle un peu comme ses anciens maîtres les RR. PP. Jésuites. L’amour du savoir accompagnait ces Pères partout où les entraînait le désir de sauver les âmes. Les murs de leur beau collège de Québec ne s’élevaient pas encore, que déjà ils avaient réuni le noyau d’une bibliothèque qui devint très considérable si nous en jugeons par les restes disséminés aux quatre coins du pays. Québec sans doute en possède la plus grande partie dans ses différentes communautés; il y en a à Montréal jusque dans les campagnes reculées. Que de souvenirs pourrait évoquer celui qui ferait le catalogue de ces restes précieux! Un de mes amis vient de me montrer un volume qui porte cette inscription: *Missionis Canad, Kebe, Societ Jesu, 1632*, et, au bas, mais d’une autre écriture, probablement celle du donateur: *Ex dono Sebastiani Cramoisy*. Ce sont les nouveaux sermons de saint Augustin, publiés par le célèbre Père Sirmont et que Cramoisy lui-même venait d’imprimer. Ce volume peut donc être regardé comme un des premiers de la bibliothèque. Que de mains vénérables, consacrées par le martyr, ont feuilleté ces pages!... Les *Relations* devaient se trouver au complet ici avec l’histoire de Ducreux, les écrits de Charlevoix, de Lafitau, voire même ceux du Récollet Sagard, à qui certains procédés entre Pères arrachaient cette exclamation: O grand Dieu! partout donc les gros poissons mangeront les petits”. Inutile de parler des *Voyages* de Champlain. L’exemplaire offert par l’auteur aux bons Pères, ses fidèles amis, serait aujourd’hui hors de prix et, pourtant, il a existé. Mais ce qui donnait à cette bibliothèque une très grande valeur, ce sont les manuscrits nombreux qu’elle devait renfermer. La correspondance avec les Pères des différentes missions, les relations annuelles de leurs travaux apostoliques, dont l’imprimé n’était souvent qu’un abrégé, la vie de plusieurs saints missionnaires; mais par-dessus tout le *Journal des Jésuites*, tout cela formait une masse de documents précieux, dont la perte

est à jamais regrettable. Quelques-uns, il est vrai, ont été conservés; une grande partie, on le craint, a été détruite par des personnes qui n'en connaissaient pas la valeur. On sait que c'est par un hasard providentiel qu'on a sauvé quelques cahiers du *Journal des Jésuites*. . . . Qui nous dira ce que nous avons perdu? (L'abbé H.-A. Verreau).

LE PREMIER PALAIS DE JUSTICE DE QUEBEC

De 1759 aux premières années du dix-neuvième siècle, les tribunaux de Québec siégèrent dans l'ancien collège des Jésuites. C'est en 1799 que la législature vota les fonds nécessaires pour la construction d'une salle d'audience ou palais de justice, à Québec, (31 George III, chap. 10). MM. Thomas Dunn, Jonathan Sewell et Amable Berthelot d'Artigny furent nommés commissaires pour diriger et surveiller cette construction. Ils chargèrent l'architecte François Bail-
largé de dresser les plans du nouvel édifice. Le site qui parut le plus convenable et le plus central aux commissaires pour placer le palais de justice fut l'emplacement de l'ancien couvent des Récollets détruit par le feu en 1796. La pierre angulaire fut mise en place le 11 novembre 1799. Les travaux marchèrent très lentement car on ne put se servir du palais de justice qu'en 1804. Cet édifice avait 120 pieds de longueur sur 87 de largeur, avec un avant-corps de 55 pieds par 10 pieds. En 1844, Alfred Hawkins donnait la description suivante du palais de justice: "Du vestibule, rue Saint-Louis, des escaliers conduisent à l'étage inférieur ou à l'étage supérieur. En face du vestibule est la salle où siège la Cour des Sessions de la Paix. A la droite, on trouve les bureaux des magistrats, le bureau de police et le bureau des grands jurés. A la gauche, sont les bureaux du protonotaire. A l'étage supérieur, se trouve la Cour du Banc de la Reine avec une galerie pour les spectateurs, puis les bureaux des juges et la Cour d'Appel; de l'autre côté, le bureau de la Cour de Vice-Amirauté et la bibliothèque du barreau. Dans le rez de chaussée, on conserve les dossiers et les archives des différentes cours". Ce palais de justice fut détruit par un incendie dans la nuit du 2 février 1873.

LE MILLIONNAIRE JEAN-GEORGE POZER

Les excentricités du millionnaire québécois Jean-George Pozer sont depuis longtemps oubliées mais elles ont fait les délices de deux ou trois générations de citoyens de la vieille capitale. Né à Willstaett, grand duché de Bade, en Allemagne, le 21 novembre 1752, il se nommait Jean-Georges Pfozter ; il adopta l'orthographe Pozer probablement pour plaire aux oreilles françaises et anglaises. Pozer avait vécu plusieurs années aux Etats-Unis avant de venir s'établir à Québec. La guerre de l'Indépendance le força, à cause de ses sympathies loyalistes, à laisser la république américaine et il se fixa à Québec avec sa famille en 1785. Pozer ouvrit un magasin, rue Saint-Jean. Il était déjà assez en moyens, mais la guerre de 1812 lui permit d'augmenter considérablement sa fortune. Son honnêteté, son habileté en affaires, ses ressources, le mirent en rapport avec le gouvernement et il devint un des fournisseurs de l'armée. Une fois riche, il se mit à acquérir des propriétés à Québec et dans les campagnes. M. Pozer, à un moment donné, fut propriétaire de l'ancien hôtel Union, rue Sainte-Anne, de l'hôtel Albion, côte du Palais, de l'ancien Freemason's Hall, rue Buade, de nombreux magasins et maisons de rapport dans différents quartiers de la ville, de presque tout le canton de Shenley, des seigneuries Aubert Gallion et de Saint-Étienne, etc, etc. Plaideur enragé, Pozer ne poursuivit jamais ses petits débiteurs. Après le grand feu de Saint-Roch, en mai 1845, il abandonna même toutes ses créances contre ses nombreux locataires de ce quartier. On parle encore à Québec du procès que Pozer soutint contre la ville pour ne pas enlever le perron de sa maison de la rue Saint-Jean qui empiétait sur le trottoir. Il épuisa toutes les juridictions et fit pétition sur pétition au gouvernement pour garder ce perron. A la fin, obligé de se rendre à la demande de la ville, il en fit une maladie qui faillit le tuer. On connaît aussi son procès contre l'évêque anglican de Québec au sujet de la sépulture d'un de ses enfants. Il le

perdit après des années de litige. Pozer était un original, peut-être un toqué, mais pas mesquin et encore moins avare. Il payait de bons salaires à ses employés, et aidait ses compatriotes de toutes les façons. En 1817, il fit venir à ses frais près de deux cents allemands pour les établir dans ses seigneuries. Pozer décéda à Québec le 16 juin 1848, à l'âge patriarcal de 95 ans et quelques mois.

L'ACADEMIE ROYALE DE JAMES TANSWELL

James Tanswell, né en Angleterre, “employa les vingt premières années de sa vie à acquérir une instruction universelle”. Il fut ensuite maître d'école puis propriétaire d'une Académie à Londres. Il passa de là à la Nouvelle-Ecosse, probablement à Halifax, où il enseigna pendant cinq ans. C'est à la demande de lord Dorchester, paraît-il, qu'il vint s'établir à Québec. Malheureusement, lorsqu'il arriva dans la capitale, Dorchester avait été remplacé par le gouverneur Haldimand. M. Tanswell ouvrit aussitôt un pensionnat pour jeunes gens. En 1783, avec l'autorisation du gouverneur, il donna le nom d'Académie Royale de Québec à son école. Aidé par le gouvernement en argent et en logement puisqu'on avait mis des pièces dans l'ancien évêché, à sa disposition, M. Tanswell ne fit cependant pas fortune. En 1788, tout en continuant à enseigner, il fonda un journal français, le *Courrier de Québec* ou *Héraut Français*, mais ce journal ne fournit que deux numéros. M. Tanswell, qui se plaignait continuellement, réussit peu après à se faire nommer interprète des cours. Il continua cependant à enseigner jusqu'à sa mort. On a prétendu que Tanswell avait été Jésuite. Il avait peut-être étudié chez les Jésuites mais il ne fit jamais partie de la Compagnie de Jésus. Catholique, M. Tanswell fut cependant plusieurs années secrétaire d'une loge de francs-maçons. Il décéda à Québec le 25 avril 1819, à l'âge de 84 ans. Marié deux fois avec des canadiennes françaises, il eut plusieurs enfants.

LE CHEVALIER GEORGE MANLY MUIR

On a dit que M. George Manly Muir était digne de figurer à côté d'Ozanam. L'éloge n'est pas exagéré car, sûrement, sans lui, l'Ordre admirable des Soeurs du Bon-Pasteur de Québec n'aurait jamais existé. La vie de cet homme de bien n'est pas assez connue, malheureusement. Il était né à Amherstburg, province d'Ontario, le 16 avril 1807, d'un père protestant, le major Charles Adams Muir, et d'une mère catholique, Elizabeth Bender. Il se convertit à la foi catholique en 1819, à Windsor, et ce fut l'avocat Pierre-Hospice Bédard qui lui servit alors de parrain. Le père de M. Muir le destinait à l'armée mais une maladie le rendit boiteux et le jeune homme étudia le droit. Admis au barreau le 25 mars 1830, il s'établit à Québec mais exerça peu sa profession. Il fut d'abord registraire de la maison de la Trinité, conjointement avec son ami E.-B. Lindsay. Il entra ensuite à l'emploi du gouvernement et fut tour à tour greffier du Conseil exécutif et greffier de l'Assemblée législative. M. Muir décéda à Québec le 7 juillet 1882. Il avait été créé chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand dès 1869. Qu'avait donc fait M. Muir pour mériter ce grand honneur ? Il avait été un des fondateurs de la Conférence Saint-Vincent de Paul établie à Québec en 1846, et nul n'avait travaillé plus que lui à son expansion. Il fut un véritable apôtre et les pauvres de Québec n'eurent jamais d'ami plus dévoué et plus généreux. Ses prédilections étaient surtout pour les prisonniers et les prisonnières, essayant par tous les moyens à sa disposition de les réhabiliter et de les ramener au bien. C'est une de ses visites à la prison de Québec où il avait été témoin du désespoir d'une femme de mauvaise vie qui voulait se convertir et n'avait aucun asile pour le recevoir qui lui donna la pensée de fonder une maison de refuge à Québec. On sait que cette maison de refuge donna naissance à l'Asile du Bon Pasteur qui doit également tant à M. Muir. M. Muir s'employa jusqu'à sa mort au développement du Bon Pasteur avec un zèle, une charité, un dé-

vouement qui ne se lassèrent jamais. M. Muir fut aussi le fondateur du couvent de Notre-Dame des Laurentides tenu par les Soeurs du Bon Pasteur. C'est lui qui construisit de ses propres deniers ce couvent et sa chapelle qui furent bénits par Mgr Taschereau le 23 octobre 1876.

L'IMPRIMEUR DU ROI WILLIAM KEMBLE

M. William Kemble, né à Clapham Common, dans le comté de Surrey, en Angleterre, appartenait à une famille bien connue. Un de ses frères fut membre de la Chambre des Communes. Un autre fut candidat dans un des comtés de la ville de Londres à la même Chambre des Communes, mais ne fut pas élu. M. Kemble, qui avait fait d'excellentes études, passa au Canada en 1802 et résida d'abord dans le Haut-Canada où il se lia d'amitié avec le lieutenant-gouverneur sir Francis Gore. En 1807, M. Kemble venait s'établir à Québec. En 1812, il reçut une commission d'officier et fit toute la campagne avec honneur pour lui-même et profit pour le pays. A la fin de la guerre, il fut mis à la demi-paie, mais il fut appelé, un peu plus tard, à remplir la charge de député adjudant général des forces militaires. En 1826, M. Kemble était nommé imprimeur du Roi conjointement avec M. J. C. Fisher. Il remplit en même temps la charge de commissaire de transport avec le grade de lieutenant-colonel de milice. Pendant la rébellion de 1837-1838, M. Kemble fut paie-maitre des Queen's Volunteers, alors commandés par le major Irvine. M. Kemble fut également rédacteur du *Quebec Mercury*, de 1823 à 1843. Il décéda à Québec le 5 mars 1845, à l'âge de 64 ans. Le *Quebec Mercury* disait de M. Kemble, le 8 mars 1845: "M. Kemble's talent were of a high order. He had received a classical education, and was a peculiarly correct English scholar. His natural ability had been cultivated and refined by reading and critical taste; his social qualities, his wit and colloquial powers were proeminent. His memory and knowledge of historical facts, personages and occurrence, were remarkable, with a heart ever open to the calls of charity, he had the peculiar and happy faculty of attaching to him the affections of the young; and there are many families over whom juvenils members the decease of this kind and good man will cast a gloom not easily dispelled."

LA DATE DE LA FONDATION DE MONTRÉAL

Il existe, depuis quelques années, deux écoles au sujet de la date exacte de la fondation de Montréal; l'une en tient pour le 17 mai 1642, tandis que l'autre la fixe au lendemain, 18 mai. Les profanes jugeront peut-être cette question futile et nous diront que vingt-quatre heures de différence importent peu dans un cycle de trois siècles; mais, outre le fait que la date officielle d'un événement aussi important pour l'histoire de la métropole du Canada mérite d'être fixée, une dissertation raisonnée sur cette question nous fera voir comment l'étude et la déduction des faits, des traditions, et des récits s'enchaînent pour guider l'écrivain dans la recherche de la vérité historique.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, procéder à un examen méthodique des événements qui se sont déroulés à cette occasion, en vue de trouver la solution du problème.

Et tout d'abord, quel est le fait capital qui doit déterminer la date officielle de la fondation d'une ville? Est-ce la découverte de son territoire, la décision de procéder à son établissement, l'octroi de son titre de propriété, sa prise de possession, ou la cérémonie solennelle de son inauguration? Lorsque ces divers événements s'accomplissent à des dates différentes, il est généralement admis que c'est le dernier qui doit être adopté, de même que, dans la fondation d'un foyer familial, ce n'est pas la date de la première rencontre des futurs époux, ni celle des fiançailles, ni celle du contrat de mariage, mais seulement celle de la bénédiction nuptiale qui marquera le point de départ d'une famille nouvelle.

Or quel est ce jour de la cérémonie solennelle d'inauguration de Montréal, c'est-à-dire de la célébration de la messe qui a marqué la fondation, et sur quels témoignages certains pourrions-nous appuyer notre assertion?

Dans une question de ce genre, il ne s'agit évidemment pas de mettre aux voix la décision à rendre, et de dire, par exemple: "dix écrivains se sont prononcés pour une date et douze pour une autre; donc c'est celle-ci qui doit l'emporter". Non; il faut, en premier lieu, recourir aux preuves écrites et aux témoignages certains en s'appuyant de préférence sur

ceux de première source, recueillir les versions des témoins oculaires, si on peut les trouver, et, lorsqu'il y a divergence entre eux, analyser, comparer leurs récits, lire entre les lignes, suivant l'expression populaire, suppléer à l'insuffisance de l'un par un autre, et conclure aux déductions qui s'offrent logiquement à notre esprit.

L'éditeur de cette oeuvre monumentale qui a pour titre *l'Art de vérifier les dates*, procédant de cette façon, prend le soin de nous dire: "Rien n'est plus difficile que de concilier les anciens historiens pour les mettre d'accord sur l'époque des événements dont ils nous font le récit", et il ajoute que pour y arriver, il faut "rassembler, rédiger, coordonner des matériaux souvent incohérents et dont on n'a pu former un tout qu'à l'aide d'une rare sagacité et de la plus saine critique".

C'est ce que nous allons nous efforcer de faire en appliquant cette théorie à la question qui nous occupe, et, comme nos sources premières se réduisent à un petit nombre, établissons, en principe, que les témoignages des participants à la cérémonie d'inauguration, tels que consignés dans les écrits qui sont parvenus jusqu'à nous, peuvent seuls nous renseigner avec certitude, de même que, dans une contestation judiciaire, les écrits légalement prouvés et les renseignements des témoins oculaires établissent une preuve juridique de préférence à tous autres témoignages circonstanciels ou secondaires.

Témoignages de première source

Or, nous avons trois sources de cette nature pour nous renseigner sur la date de la fondation et sur les faits et circonstances qui nous permettront de nous prononcer en connaissance de cause, au cas de divergence entre elles:

1o. La *Relation* du Père Vimont, supérieur des Jésuites au Canada, écrite en 1642 par un des acteurs de cette cérémonie;

2o. *L'Histoire du Montréal*, écrite en 1672 par l'abbé Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, qui en a recueilli les matériaux de la bouche même des témoins oculaires;

Et 3o. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, rédigées en 1697 par la Soeur Marie Morin, qui a vécu dans l'intimité de Jeanne Mance, une des principales participantes à cette cérémonie, et qui nous déclare en tenir le récit de sa bouche.

Les autres opinions et commentaires, étant tous postérieurs, s'appuient sur l'un ou l'autre de ces témoignages et ne peuvent conséquemment établir que des preuves de ouï-dire. Et si l'on nous objecte le fait que, de tous les témoins oculaires, le P. Vimont est le seul qui ait laissé des écrits connus jusqu'à ce jour, nous répondrons qu'il n'est pas nécessaire que les autres témoins aient écrit *eux-mêmes* leurs versions, s'il en ont confié le récit à des écrivains dignes de foi qui les ont rédigées pour eux, de même que, dans les témoignages judiciaires, le sténographe assermenté rapporte avec fidélité les affirmations de "ceux qui ont vu", et la transcription de ses notes a la même force probante qu'une confession écrite.

Analysons donc et étudions, si vous le voulez bien, ces trois documents à la lumière les uns des autres, et nous en viendrons, j'en suis convaincu, à la conclusion que, malgré l'apparente contradiction qu'on trouve, à première vue, entre le premier d'entre eux et les deux autres, ils se complètent et se fortifient, au contraire, l'un par l'autre, de même que, dans l'exemple que nous avons donné ci-dessous, l'avocat dissèque les divers témoignages entendus, les met en regard les uns des autres, relève les circonstances qui peuvent les faire apprécier sous un jour ou sous un autre, et en arrive à une conclusion éclatante.

La Relation du Père Vimont

Dans la "*Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en l'année 1642, envoyée au R. P. Filleau, provincial de la Compagnie de Jésus de la province de France, par le P. Barthelemy Vimont, de la mesme compagnie, supérieur de la résidence de Kébec* (1), l'auteur, qui était un des principaux

(1) Titre ordinaire des Relations des Jésuites.

acteurs de la cérémonie d'inauguration, parle uniquement du 17 mai, et l'on est porté, pour cela, à accepter cette date pour *tous* les faits qui se sont accomplis à cette occasion; mais il y a lieu d'établir une sérieuse distinction entre les divers événements *groupés* dans son récit, ainsi que nous pouvons le constater par un examen attentif.

Lisons d'abord en entier le passage de cette relation qui se rapporte à la fondation de Montréal et qui couvre, en totalité, une dizaine de lignes :

“Le dix-septième de May de la présente année 1642”, écrit le Père Vimont, “Monsieur le Gouverneur mit le sieur de Maisonneuve en possession de cette Isle, au nom de Messieurs de Montréal pour y commencer les premier bâtimens; le R. P. Vimont fit chanter le Veni Creator, dit la sainte messe, exposa le saint Sacrement pour impêtrer le Ciel un heureux commencement à cet ouvrage; l'on met incontinent après les hommes en besogne; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis”.

Et c'est tout! Dans un raccourci de dix lignes, l'écrivain contemporain, sur le récit duquel on se base pour se rallier à la date du 17 mai, raconte toute l'histoire de la prise de possession, de la fondation et des premiers établissements de Montréal.

Si tout cela s'est passé dans cette seule journée du 17 mai, on conviendra que c'est beaucoup de besogne abattue dans un seul jour, et que nos pères étaient de fiers travailleurs s'ils ont pu construire, dans cette seule journée du 17 mai “incontinent après la messe et l'exposition du saint Sacrement, un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis”. En y réfléchissant, il faut bien avouer que ces actes ont nécessairement pris plusieurs jours à s'accomplir, et que la date mise au commencement de l'alinéa ne se rapporte pas à *tous* les événements qui sont indiqués à la suite.

Observons dès à présent, pour expliquer l'imprécision de ce récit, que les relations des Jésuites n'ont jamais été écrites en vue de servir de manuels d'histoire de la Nouvelle-

France, et, pas plus que ses collègues d'ailleurs, le Père Vimont n'aspire pas au rôle d'*historien*; il se contente de celui d'*épistolier* et ce n'est pas lui faire injure que d'établir cette distinction, car on admettra volontiers que le genre épistolaire permet des licences de style, des jongleries avec les dates et les faits qu'il est impossible de tolérer chez celui qui professe d'écrire l'histoire.

N'oublions pas, non plus, que les R. P. Jésuites étaient venus en ce pays pour évangéliser les sauvages, et que les relations qu'ils envoyaient en France étaient plutôt destinées à rendre compte de leurs missions; leur véritable titre devrait être celui de "*Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions Etrangères* qui a été plus justement adopté par la suite pour des récits du même genre, car les neuf-dixièmes relatent les vicissitudes des missions et racontent des anecdotes relatives aux sauvages; les faits historiques n'y trouvent place qu'incidemment, et il ne faut pas trop s'étonner d'y rencontrer des négligences sous le rapport de la précision.

Dans ce compte rendu de la fondation de Montréal, la date de la mise en possession de l'île est seule certaine; c'est par elle que la phrase débute (1). Les autres faits qui sont racontés à la suite se répartissent sur toute une période de temps comprenant la messe, suivie de l'exposition du saint Sacrement, la construction des habitations et celle du fort. Les seules autres dates que la relation de 1642 note dans l'histoire de Montréal, à la suite des dix lignes que nous avons citées, se résument au baptême d'un enfant sauvage le 28 juillet et à la célébration de la fête de l'Assomption le 15 août suivant; tout le reste se rapporte à la ferveur des néophytes sauvages.

Examinons maintenant et commentons, point par point, les divers détails de ce récit, en tenant compte du fait *très important* que le 17 mai de cette année 1642 était un samedi.

(1) M. de Montmagny avait cependant accompagné Maisonneuve dans son voyage de reconnaissance du territoire à Montréal le 15 octobre précédent, et d'aucuns font remonter la prise de possession à cette date.

Cérémonie de mise en possession de l'île

La relation du P. Vimont nous dit :

“Le dix-septième de May de la présente année 1642, Monsieur le gouverneur mit le sieur de Maisonneuve en possession de cette Isle au nom de Messieurs de Montréal pour y commencer les premiers bâtimens”. Evidemment, cette cérémonie de mise en possession du sol s'imposait avant que Maisonneuve pût faire acte de propriétaire en abattant des arbres et en construisant des *bâtimens* sur son territoire, et cette prise de possession *de l'isle* (non de la ville) eut lieu le 17 mai; c'est le P. Vimont qui nous le dit, et il n'y a pas lieu d'en douter. Mais à quel endroit exact et à quel moment de la journée cette cérémonie eut-elle lieu? Est-ce avant d'arriver à l'endroit choisi pour l'établissement et dès qu'on atterrit sur une partie quelconque de cette île afin d'y camper pour la dernière nuit du voyage, ou si l'on attendit d'être rendu sur le site même de la ville projetée? Examinons ces deux alternatives.

La flottille était partie de Québec le 8 mai; elle avait pris neuf jours à franchir les 180 milles qui séparent les deux villes, soit une navigation moyenne de vingt milles par jour. Le site choisi pour la fondation étant à une distance de 15 milles de l'extrémité inférieure de l'île, il faudrait donc que la colonie ait campé la veille au soir sur le territoire de l'île, et pas trop loin de ce site, si l'on prétend qu'elle y est arrivée assez à bonne heure le lendemain pour procéder au débarquement, ériger un autel et y célébrer la messe. Le gouverneur a-t-il mis Maisonneuve en possession de l'île dès ce premier contact avec son territoire, sans attendre d'être rendu à l'endroit choisi pour l'établissement projeté? L'abbé Faillon, qui a creusé tout particulièrement cette question, opte pour cette hypothèse, et il en fixe la date au 17 mai, sur la foi du récit du P. Vimont.

Mais si la mise en possession a été faite sur le site même de Montréal, il n'est pas admissible qu'on ait pu y arriver assez à bonne heure le 17 mai (surtout en tenant compte du retard causé par le courant Ste-Marie), pour décharger les barques, ériger des abris, abattre des arbres pour construire

l'autel, en faire la décoration, officier à la cérémonie de prise de possession, et tout cela à jeun et avant la célébration de la messe. Si la cérémonie de mise en possession eut lieu sur le site même de la ville le 17 mai, il faut en conclure que ce fut dans le cours de la journée, longtemps après l'heure convenable pour la célébration du saint Sacrifice, et que, conséquemment, la messe n'a pu être célébrée que le lendemain, dimanche 18 mai. La journée du samedi 17 mai était d'ailleurs nécessaire aux colons pour s'installer et pour préparer la cérémonie solennelle du lendemain.

Date de la messe de fondation

La célébration de cette messe, qui marque la date de fondation de Montréal, et au cours de laquelle le Père Vimont fit sa métaphore prophétique du grain de sénévé eut-elle réellement lieu le samedi 17 ou le dimanche 18 mai? La relation ne le dit pas; elle se contente de parler de la mise en possession de l'île et c'est ici le point controversé. Trop de faits, distribués sur une grande étendue de temps, sont réunis dans ces quelques lignes qui résument l'établissement de notre ville, pour qu'on puisse admettre leur concomitance.

Le mode de vie des missionnaires en voyage à cette époque nous permettra d'ailleurs de tirer nos conclusions.

La messe n'était pas célébrée tous les jours dans les missions, à cette époque. Même pendant un séjour assez prolongé dans les bourgades, on se contentait d'offrir le saint sacrifice deux ou trois fois par semaine, le dimanche et le jeudi, parfois le mardi, lorsque possible (1). A plus forte raison s'en dispensait-on en voyage lorsqu'on se hâtait de partir de grand matin pour fournir une bonne étape avant le haut du jour. Qu'on soit arrivé à Montréal, même à bonne heure, le samedi matin 17 mai, pourquoi aurait-on dérogé à cette coutume en suspendant le travail si pressant d'installation des colons deux jours de suite (le samedi et le dimanche) par la célébration de la messe et l'exposition du saint

(1) Cf. Voyage de MM. Dollier et Galinée, en 1669-70.

Sacrement le samedi, quand la même chose devait se répéter obligatoirement le lendemain dimanche?

Non! La logique nous dit que la recrue dut arriver à Montréal pendant la journée du samedi 17 mai, soit sur le site même choisi pour l'établissement de la ville, soit sur un autre point de l'île; que le gouverneur M. de Montmagny mit alors M. de Maisonneuve en possession de son établissement; que si cette cérémonie eut lieu sur le site de Montréal dès ce même jour, les colons abattirent aussitôt des arbres pour commencer leur installation, tandis que, de son côté, le menuisier Nicolas Godé construisait un autel pour la messe du lendemain; et enfin que ce lendemain, dimanche 18 mai, Madame de la Peltrie et Mademoiselle Mance ornèrent cet autel pour la messe solennelle de fondation et pour l'exposition du saint Sacrement aussitôt après.

Urgence des travaux d'installation

Le récit du Père Vimont sectionne en quatre membres de phrase tout l'établissement de Montréal: le premier relate la prise de possession du territoire; le second rapporte le chant du *Veni Creator*, la célébration de la messe et l'exposition du saint Sacrement; le troisième signale l'urgence des travaux d'installation des colons; et le quatrième s'étend sur un plus long espace de temps encore, en mentionnant la construction du fort.

Si la prise de possession, la messe et l'exposition du saint Sacrement qui dura toute la journée (et même le soir, ainsi qu'en fait foi la tradition des lucioles qui servirent de lumineuse) avaient tous eu lieu le samedi 17 mai, pourrait-on admettre un seul instant que nos pères, si respectueux du saint Sacrement, auraient vaqué à leurs travaux manuels d'installation, avec tous les bruits et éclats de voix inévitables, pendant que l'Hostie était exposée à leur vénération? La *Compagnie du Saint Sacrement* venait en effet d'être établie par le duc de Ventadour, et comme bon nombre des fondateurs de Montréal en faisaient partie, on pourrait difficilement admettre un tel manque de respect de leur part.

Cependant, ils avaient à s'installer incessamment, à mettre leurs provisions et leurs effets à l'abri des intempéries qui pouvaient survenir d'un moment à l'autre (et qui furent, en effet, nombreuses et violentes cette année-là), à se protéger au plus tôt contre les attaques inopinées de l'Indien, et, puisque le lendemain dimanche devait être consacré au repos dominical, est-il plausible de croire qu'on serait resté inactif pendant ces deux jours de suite, alors que la journée du samedi était si précieuse pour vaquer à ces premiers travaux?

Il était d'ailleurs rationnel d'employer le samedi aux préparatifs en vue d'une cérémonie solennelle (messe et exposition du saint Sacrement), le lendemain, dimanche.

Espace de temps couvert par le récit

La phrase unique que le P. Vimont consacre à la fondation de Montréal couvre toute une époque. Après avoir relaté la prise de possession, la célébration de la messe et l'exposition du saint Sacrement, il continue: "*L'on met incontinent les hommes en besogne; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis*", et tout cela, remarquons-le bien, sans indiquer d'autre date ou disjonction de temps que le 17 mai. Le plus simple raisonnement nous force à conclure que chacun des membres de cette phrase se rapporte à des événements distincts les uns des autres, et que, si les derniers ne peuvent raisonnablement être attribués à la date du 17 mai, il est tout aussi plausible d'en désassocier le second qui se rapporte à la célébration de la messe.

La conclusion toute naturelle en est que, seule, la mise en possession de l'île eut lieu à la date du 17 mai qui est indiquée au commencement d'une phrase répartie sur plusieurs jours.

Absence de précision des relations

Sans mettre le moindre doute l'exactitude des faits qui sont rapportés dans les *Relations* des Jésuites, notons cependant qu'elles ne sont pas écrites avec la précision d'un journal ou de tablettes chronologiques de l'histoire du pays; elles s'étendent longuement sur les traits et anecdotes

relatifs à la conversion des sauvages, ce qui était d'ailleurs le principal objet des missionnaires; mais les événements qui servent aujourd'hui de jalons à notre histoire n'y sont consignés qu'accidentellement. Le Père Vimont était supérieur de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, avec résidence à Québec. Il retourna dans cette dernière ville quelques jours après la fondation de Montréal et cet événement n'a pas d'autre importance à ses yeux. Peut-on blâmer le narrateur de n'accorder qu'un intérêt secondaire à un fait qui nous semble aussi important que la fondation de la métropole du Canada? Assurément non, car il ne faut pas oublier qu'il écrivait ses relations à son supérieur en France à titre de missionnaire, et non pas comme historien. C'est pourquoi la date du 17 mai qui commence la phrase consacrée à la fondation de Montréal est exacte en autant qu'elle se rapporte à la mise en possession de l'île; elle marque l'arrivée des fondateurs sur cette île, mais elle ne s'étend pas plus loin, et tout le reste se rapporte aux événements qui se sont succédés dans les jours suivants. Rappelons-nous, à ce sujet, la mise en garde que nous avons signalée dans la publication de *l'Art de vérifier les dates*.

Lorsque l'abbé Verreau, dont les travaux historiques font autorité, a publié, dans les *Mémoires* de la Société Historique de Montréal, en 1880, cet ouvrage connu sous le titre de *Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, dont la première édition remonte à 1643, c'est-à-dire au temps de la *Relation* du P. Vimont, il a noté cette imprécision, cette obscurité même des récits de l'époque, en disant: "*La ponctuation manque quelquefois absolument, ou bien elle prend des allures tout à fait fantaisistes, au point de former des contre-sens*"; et de son côté, l'éditeur de la *Vie de la vénérable Soeur Marguerite Bourgeois* écrivait à l'occasion de la publication de ce livre en 1818: "*Si l'on remarque, dans cette Vie, des longueurs et incorrections, ainsi qu'un défaut de liaison dans certaines parties, nous répondrons que ces vices de style étaient une suite de l'ancien plan d'éducation dans lequel n'entrait jamais la grammaire*

française". Nous sommes évidemment en face d'un de ces contre-sens et de ce défaut de liaison dans le court paragraphe consacré par le Père Vimont à la fondation de Montréal; ceux qui étudient les sources de l'histoire savent qu'il faut en tenir compte.

Les autres sources irréfutables

Et maintenant, si nous voulons établir la date exacte de la semence du "petit grain de sénévé qui s'est développé en un grand arbre", suivant l'expression du Père Vimont lui-même bien qu'il n'en dise rien dans ses relations, où la trouverons-nous? Il semble être le seul des acteurs de cette cérémonie qui en ait laissé une relation écrite, mais plusieurs autres y ont également participé et, s'ils n'en ont pas eux-mêmes laissé d'écrits connus à ce jour, ils en ont rendu témoignage à des écrivains consciencieux qui ont recueilli leurs déclarations.

Plus intéressés que ne l'était le Père Vimont à écrire une histoire exacte et détaillée de la fondation d'une ville où ils ont passé les meilleures années de leur vie, ces écrivains ont pris la peine de se renseigner dans les moindres détails *auprès des témoins oculaires*, et ils nous ont laissé des archives qui contiennent le résultat de leurs enquêtes. Ce sont l'abbé François Dollier de Casson, supérieur de St-Sulpice à Montréal à deux reprises, qui vint résider dans cette ville en 1666 et qui y mourut en 1701, et la Soeur Marie Morin, analiste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, première religieuse canadienne de cette communauté, qui y vécut en la compagnie de Jeanne Mance jusqu'à la mort de celle-ci en 1673.

VICTOR MORIN

(A suivre au prochain numéro).

HENRI-B. VALLIÈRES DE ST-REAL

Une question dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de septembre 1925, au sujet des Canadiens auxquels l'Université St-John de New-York a accordé des degrés, ne semble pas avoir reçu de réponse. J'en connais un, c'est Henri-B. Vallières de Saint-Réal, avocat, fils adoptif du juge J.-Rémy Vallières de Saint-Réal.

FRANCIS-J. AUDET

LA CANADIENNE

—
Elegie

Sur ce palmier qui te balance,
Dors, tendre fruit de mon amour :
Mes bras, quelques instants, ont porté ton enfance,
Ce fragile palmier te soutient à son tour ;
Ainsi me berçait l'espérance.
Dors en paix sur ce frêle appui
Si le vent vient gémir sur ta tombe légère,
Le vent te dira que ta mère
Gémit sans cesse comme lui.
Aussi longtemps que les pleurs de l'aurore
Mouilleront ton front pâle, en arrosant les fleurs,
Aussi longtemps, mon fils, ta mère qui t'adore,
Te viendra baigner de ses pleurs.
Tout sur l'arbre de mort te peindra ma souffrance.
Si pourtant le ramier de ses accords touchants
Te fait entendre la cadence,
Ne crois pas de ta mère entendre les doux chants,
Car ta mère avec toi veut garder le silence.
Tu n'es donc plus ! mes yeux ne te verront jamais
Rire et folâtrer dans nos plaines,
Poursuivre le chevreuil de sommets en sommets,
Et gravir le vieux tronc des chênes.
Je ne te verrai point dans l'âge des amours,
Quand un duvet léger t'embellirait à peine,
À ta craintive amante apportant tous les jours
Le fruit d'une chasse lointaine,
Lui demander, pour prix des dépouilles des ours,
L'une de ses tresses d'ébène.
Nos guerriers ne me diront pas :
" Ton fils est digne de son père :
" Il porte sans frémir la lance des combats,
" Et le calumet de la guerre. "
Je vivrai comme une étrangère,
Et l'on dira : " Son fils est le jouet du vent,
" Il n'est point mort en brave, étendu sur la terre ;

“ C’est lui dont le cercueil mouvant
“ Courbe le palmier solitaire.”
Tu n’es plus, quel est mon malheur !
Tes yeux, à peine ouverts sont fermés à l’aurore ;
Je fus un instant mère : hélas ! à ma douleur,
Cher enfant, je crois l’être encore !
Au sommet du triste palmier,
Ce berceau qui te sert de tombe
Servira de nid au ramier,
Ou de demeure à la colombe :
Et quand demain l’astre des jours
Teindra ton froid cercueil de sa couleur riante,
Au fond de sa couche odorante
L’oiseau s’éveillera : tu dormiras toujours !
Quand, pour bénir l’enfant, dont sa fille est la mère,
Viendra mon père aux cheveux blancs,
Je guiderai ses pas tremblants
Au pied de l’arbre funéraire,
Que lui dirai-je ? Hélas ! son regard attristé
Se remplira des pleurs dont ici je l’arrose.
Le fils que j’ai porté repose
Sur le palmier qu’il a planté !

V. HUGO (1)

LES PETITS JURÉS DE QUÉBEC EN 1767

Mr John McCord, Monsr Michel Fortier, Mr George Gregory, Monsr Berthelot, Mr John Melvin, Monsr Bernard, Mr Murdoct Stewert, Mr Guichau, Mr Abraham Ogier, Monsr Alex. Caron, Mr Acklom Bondfield, Monsr Lizotte, Mr Henry Boone, Monsr Fournel, Mr Nathan Stone, Monsr Mignot, Mr James Jeffries, Monsr St-Onge, charpentier, Mr Jacob Rowe, Monsr John Baptis Dumay Chamard, Mr John Ord, Monsr John Bap. Thorette, Mr William Minot, Monsr Duval, Mr William Abbott, Monsr Dambourges, Mr Robert Wilcox, Monsr Francis Raye, Mr Lyme Platte, Mr John Pitard, Mr John Bellar, Monsr Gigon père, Mr Samuel Sills, Monsr Liberal Dumas, Mr Tach. McCauley.

(1) *Le Menestrel*, 21 novembre 1844 (vol. I, p. 353).

LA FÊTE DES ARBRES A QUEBEC

Dans la loi pour encourager la culture des arbres fruitiers adoptée par la législature de Québec en 1882, il est dit : "Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra désigner par proclamation un jour qui sera observé comme le " Jour de la fête des arbres " pour la plantation des arbres fruitiers. La fête des Arbres fut célébrée à Québec pour la première fois le 16 mai 1883. Cette plantation eut lieu sur les terrains du Palais législatif, Grande-Allée. Longtemps avant dix heures, heure fixée pour cette célébration, des milliers de personnes se pressaient sur la Grande-Allée, les terrains du Palais législatif, les remparts, etc, etc. Les applaudissements de la foule éclatèrent quand le lieutenant-gouverneur Robitaille planta le premier arbre. Il fut suivi par les ministres de la Province, les membres du conseil de ville de Québec, les hauts fonctionnaires, etc, etc, qui plantèrent chacun leur arbre. Si nous ne faisons erreur, c'est sir H.-G. Joly de Lotbinière, grand ami des arbres, qui eut cette idée d'instituer une fête en l'honneur des arbres. Depuis 1883, la fête des Arbres a été célébrée chaque année dans la province de Québec. Nous avons détruit les arbres dans notre pays avec une imprévoyance honteuse. Dans certaines paroisses, les habitants sont souvent obligés d'aller chercher leur bois de chauffage à quatre ou cinq lieues de distance. Les arbres, dans les villes, sont des ornements qui ne coûtent presque rien. Les autorités municipales et ceux qui en plantent devant leurs propriétés ne peuvent les garder longtemps, les enfants prenant plaisir à les briser parfois sous l'oeil bienveillant des gardiens de la paix. Il y a sur ce point une éducation à faire et à refaire non seulement dans les écoles mais dans les familles. Endommager un arbre d'ornement devrait être considéré comme une faute et non comme une espièglerie.

LA MAISON ROUGE A QUEBEC

En 1879, M. Barthe publiait dans la *Gazette de Sorel* une intéressante chronique sur la Maison Rouge de Québec.

“Ceux qui, parmi nous, disait M. Barthe, ont souvenir du passé, n'ont pas oublié la Maison Rouge de Québec.

“C'était au temps des Papin, des Dorion, des LaBerge, des Daoust et autres adeptes de Papineau, phalange brillante et enthousiaste que le peuple avait délguée à Québec.

“On les appelait les Girondins du Bas-Canada. Papin en était le Danton, LaBerge, le Verginiaud, Dorion (Éric) le St-Just; Dorion (ainé), etc.

“On disait, plus tard, que ce dernier était le Guizot du Bas-Canada. Il y avait de la ressemblance!

“Ces jeunes gens, la plupart avocats, élurent domicile dans une grande maison située sur les hauteurs de la ville capitale, qui fut bientôt connue sous le nom de la Maison Rouge.

“La non moins brillante phalange des libéraux de Québec, les Fournier, les Plamondon, les Huot se rendaient régulièrement, on le comprend, à la *Maison Rouge*.

“Tels étaient alors les *rouges* du Bas-Canada! On a vu depuis ce qu'ils sont devenus!

“La mort impitoyable en a moissonné plusieurs; l'infortune politique, également impitoyable, en a aussi immolé plusieurs; quelques-uns seulement ont survécu et occupent aujourd'hui des positions enviables mais méritées.

“La *Maison Rouge* inspira une brochure ou plutôt un pamphlet rempli de sel attique et ayant pour épigraphe, *La pléiade rouge*.

“La chronique d'alors attribua *La pléiade rouge* à deux hommes d'infiniment d'esprit, MM. Loranger et Chauveau, les deux plus brillantes étoiles de la *Pléiade bleue* du temps.”

Qui pourrait me dire où se trouvait à la haute-ville de Québec la Maison Rouge dont parlait M. Barthe en 1879?

A. G. O.

LE TELEGRAPHE D'ALARME A QUEBEC

Québec a aujourd'hui une excellente brigade du feu et tous les appareils les plus modernes pour combattre les incendies. Mais il faut avouer que les édiles québécois réfléchirent ou, plutôt, dormirent longtemps avant de se décider à protéger leur ville contre le feu. Ce n'est que le 7 septembre 1866 que le conseil de ville de Québec demanda des plans pour installer un télégraphe d'alarme dans la ville. Quelques semaines plus tard, le 14 octobre 1866, le feu détruisait une partie des faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean et causait des pertes pour près de \$2,000,000. Le conseil de ville sortit enfin de sa somnolence et confia l'installation de son télégraphe d'alarme à MM. Kennear, Mandel et Cie, de Boston, au prix de \$25,000.00. Ces Messieurs avaient installé le télégraphe d'alarmes de Montréal qui donnait parfaite satisfaction. Pour une fois, Québec suivit l'exemple de Montréal, et adopta le même télégraphe d'alarme que la métropole. Les entrepreneurs se mirent à l'oeuvre tout de suite et, à la fin de juillet 1867, toute l'installation était terminée. On en fit le premier essai privé le 27 juillet. Comme il réussit parfaitement, on décida de faire un essai public le 6 août suivant. A trois heures de l'après-midi, le 6 août, l'expérience fut faite devant le maire Cauchon, les échevins et conseillers Hearn, Rinfret, Côté, Renaud, Hall, Langlois, Lemesurier, Giblin, Scott, McLaughlin et un bon nombre de citoyens. L'alarme fut donnée à la boîte no 12. On supposait que le feu était à la maison de M. Hall. Les sept pompes de la ville arrivèrent dans l'ordre suivant : 1° Poste no 4, marché du Palais (525 verges), 3 minutes ; 2° Poste no 3, coin des rues Dorchester et Notre-Dame (1725 verges), 3½ minutes ; 3° Poste no 1, rue Sainte-Ursule (675 verges), 4 minutes ; 4° Poste du marché Berthelot (1200 verges), 4 minutes ; 5° Poste no 5, coin des rues Saint-Jacques et Sault-au-Matelot (975 verges), 4½ minutes ; 6° Poste du marché Berthelot (1200 verges), 8½ minutes ; 7° Poste du Cap-Blanc, 3750 verges, 16 minutes. Une seconde alarme sonnée à la boîte 54, coin des

rues Saint-Jean et Saint-Eustache, donna un résultat aussi satisfaisant. *L'Événement* du 7 août 1867 expliquait ainsi le système du télégraphe d'alarme qu'on venait d'inaugurer à Québec: "Les stations du feu sont au nombre de six. Il y a quarante-cinq boîtes à signaux. L'alarme peut-être donnée à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et de n'importe laquelle de ces boîtes. Aussitôt que l'alarme est donnée à la station centrale, les cloches des églises Saint-Roch, Saint-Jean et de la cathédrale indiquent par un certain nombre de coups frappés à un certain espace de temps : 1° le numéro de la station du feu ; 2° de quelle boîte le signal est parti ; 3° la rue et le numéro de la maison qui est en feu. "Le seul désir qu'il nous reste à exprimer, disait encore *l'Événement*, c'est que l'on trouve les moyens de faire venir l'eau aussi rapidement que les pompes, afin que les pompiers ne se rendent pas sur le terrain simplement pour regarder les flammes faire leur œuvre de destruction, car ce serait en vain que Québec aurait dépensé ces vingt-cin mille piastres." Il va sans dire que depuis 1867 le télégraphe d'alarme a subi nombre de modifications et d'améliorations.

LETTRE DE J. BRODY A LOUIS DE SALABERRY

Quebec 26 April 1820 Castle of St Lewis

Sir,

I am directed by His Excellency The President and administrator to inform you that he has this day signified to The Adjutant General his permission under the Circumstances and request contained in your Letter of 12th Instant to resigne the Command of the 2nd Battalion of the Quebec Militia but it is impossible for the high and honorable Report which His Excellency has received of your Character and Conduct not only in the Command of the Second Battalion of the Quebec Militia but an all other occasions to allow me in thus conveying his pleasure to you to do so without expressing the regret which he feels and which he is persuaded must be felt by your Brother Officers on losing the benefit of your able Services.

(signé) J. BRODY

LETTRE DU SEIGNEUR DE GASPE

—
St-Jean, le 7 juillet 1796

Monsieur,

Je vous envoie ci inclus l'information de Thomas Val bon coeur, et les cautionnements de François Chamard et Jean Déchene et de Charles Du poleau dit Duval et André Du poleau dit Duval. Pour les deux derniers ils n'ont pas voulu payer l'huissier pour la prise de corp ni le transport, ce qui monte à dix chiling pour les deux prises. de corps, et à six cheling pour le transport. Je ne scais si l'huissier doit perdre cela. Je ne puis vous exprimer avec qu'el indecence les deux Du poleau dits Duval se sont tcomportés devant moi sur tous André Du poleau dit Duval quand il a paru devant moi il m'a dit très insollement qu'il avoit trop de coeur pour donner des cautions et qu'il ne partiroit pas de cher moi que je l'eut assuré de ses frais, et de son voiage, il m'a traité de grossier parcequ'il avoit son chapeau sur la tête en me parlent, et que je lui ai oté, l'orsque je voulois les faire taire ils me disoient que des prisonniers avoient la liberté de tous dire, ils m'ont dits que j'avois fait payé pour faire faire un faut serment au nommé Valboncoeur, et que quand ils se seroient revenus de Québec ils feroient faire un faut serment pour me poursuivre. Je me flatte que vous voudrés bien communiquer ma lettre à tous les juges de paix afin qu'ils prennent ces deux gaillards à quartier, car si je n'ai pas de satisfaction dans cette affaire ce sera bien désagréable pour moi, et cela ne m'encouragera pas à tenir l'ordre et la paix du roi. Il faut remarquer que Charles et André Du poleau dits Duval étoient des plus animés la première fois que les poteaux ont été jetés car ce sont eux qui crioient vive la liberté nous sommes de la convention national nous brissent tous ce que nous rencontrons, faite attention que ce sont les deux fils du capitaine de cette paroisse.

GASPÉ, J. P.

Oui, monsieur, je vous dis encore une fois que j'ai été insulté grièvement par les deux Dupoleau dit Duval, dans l'exécution de mon office, et je'spère que les deux hommes ne sortiront pas de la cour sans être examinés.

L'ANSE DU FOULON OU WOLFE'S COVE,
A QUEBEC

Pourquoi ce nom d'anse du Foulon ? Sous le régime français, le séminaire de Québec avait fait construire deux moulins pour fabriquer l'étoffe, à l'anse Saint-Michel. On sait que les ouvriers qui font l'étoffe sont connus sous le nom de "foulons". Les "foulons" qui travaillaient aux moulins de l'anse Saint-Michel habitaient dans les anses voisines. On commença par dire du chemin qui conduisait à l'anse Saint-Michel, chemin du Foulon puis chemin des Foulons. Par extension, l'anse en question prit le nom d'anse du Foulon. C'est dans l'anse du Foulon que se trouve le sentier qui conduisit Wolfe et son armée sur les Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759. Quelle douloureuse énigme trouvons-nous ici ? L'anse du Foulon n'était pas gardé dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759 ? Il y avait un petit poste au sommet du sentier, mais il était sous les ordres de l'inepte Vergor ? Plusieurs lettres de Vaudreuil prouvent qu'il craignait une descente à l'anse des Mères ou à l'anse du Foulon. De son côté, Montcalm écrivait quelques jours avant la bataille fatale : " S'il (M. de Vaudreuil) redoute un débarquement à l'anse des Mères, qu'il y envoie M. de Montesson avec 100 hommes. Je vous jure que 100 hommes postés à l'anse des Mères arrêteraient toute l'armée....." Le 10 septembre 1759, trois jours avant la bataille, Montcalm écrivait encore : " M. de Vaudreuil a plus d'inquiétude que moi pour sa droite ". Et, pourtant, c'est bien par la droite que Wolfe tenta et réussit son suprême effort. Qui fut responsable de l'erreur ou de l'oubli du 13 septembre 1759 ? Montcalm ? Vaudreuil ? Mystère.

P.-G. R.

LE MAITRE D'ECOLE P.-MATHIEU DE COINE

Le sieur P.-Mathieu DeCoine malgré son nom français ignorait la langue française, croyons-nous. Dans son annonce parue dans la *Gazette de Québec* le 6 octobre 1766, il transforme le nom Couillard en *Couliarde*. Qu'on lise plutôt: "Le soussigné se propose d'ouvrir son école lundi le 6 du présent mois d'octobre, à la première porte après celle de M. George Misner, dans la rue Couliarde, près de l'Hôpital, il enseigne à lire, à écrire et les différentes règles de l'arithmétique, tant commune que décimale, ainsi que l'art de tenir les livres de comptes, suivant la méthode la plus courte en usage à présent. Il prend deux chelins et demi par mois pour montrer à lire et à écrire, et à proportion pour enseigner les dites règles. Ceux qui souhaiteraient d'apprendre de lui peuvent s'assurer qu'il apportera tous les soins et toute la diligence possible pour contenter leurs expectations—P.-Mathieu De Coine." Quelques jours plus tard, le 27 octobre, M. De Coine avait de nouveau recours aux colonnes d'annonces de la *Gazette de Québec*: "Ceci est pour avertir le public que P.-Mathieu De Coine a changé sa demeure de la haute-ville à la maison voisine de celle du sieur Alexandre Picard, orfèvre, dans la rue en descendant la Grande Côte qui mène à la basse ville, où il continue de tenir école comme il a déjà été annoncé dans cette *Gazette*, ayant préparé une grande chambre commode et convenable pour cet effet. Il espère que les messieurs et dames qui souhaiteront de faire instruire leurs enfans, voudront bien les lui confier, comme ils peuvent s'assurer qu'il fera son possible pour mériter la confiance et l'estime de ceux qui lui feront la grâce de l'employer, en s'acquittant avec soin et diligence de son devoir en qualité de maître d'école, etc., et en poursuivant les méthodes les plus approuvées pour l'instruction de leurs enfans. N. B. Le dit De Coine étant nouvellement arrivé en cette ville avec sa famille et ayant essué bien des croix et des revers de fortune auxquels il n'avoit pas lieu de s'attendre, enseigne aux prix les plus raisonnables. Il instruit aussi les enfans françois, et il s'engagera de les perfectionner dans la langue anglaise." Le sieur De Coine dût partir de Québec peu après 1766 car nous n'en voyons plus aucune mention dans les pièces du temps.

REPONSE

Le “Vocabulaire du commerçant” de Pierre Winter — Je ne crois pas que le *Vocabulaire du commerçant* de Pierre Winter ait été publié. Du moins, aucun de nos ouvrages de bibliographie ne le mentionne et je ne connais aucune bibliothèque publique de la province de Québec qui possède cet ouvrage.

Dans le *Canadien* du 27 juillet 1832, je trouve le prospectus suivant signé “Pierre Winter”, étudiant en droit :

“Comptant sur la libéralité du public de cette province, et particulièrement de Messieurs les marchands et commis, je prends la liberté d’annoncer que je me propose de publier par souscription dès que j’aurai obtenu un nombre suffisant de souscripteurs, un *Vocabulaire du Commerçant*, en deux parties, savoir : 1^{ère} partie, français et anglais, et 2^{ème} partie, anglais et français, contenant la nomenclature et explication des marchandises et effets qui entrent généralement dans le commerce, ainsi que des termes techniques usités dans cette branche d’industrie.

“Lorsque je commençai cet ouvrage, j’étais dans un comptoir, et le faisant pour mon usage ; aussi, je me proposais pas de le faire aussi considérable ; quelques amis m’ont depuis engagé à le continuer et dans la vue de me rendre utile à mes concitoyens autant qu’il était en mon pouvoir, j’ai repris le travail il y a un an, et les moments de loisir que les devoirs de ma cléricature m’ont permis de disposer ont été employés à cela, dans l’espérance d’un encouragement libéral.

“L’ouvrage sera contenu dans un volume grand en 18mo., d’environ 300 pages, imprimé sur beau papier, en petits caractères, et proprement relié.

“Le prix sera de 10s. chaque exemplaire, payable à la livraison.

“N. B. — Des listes de souscription seront déposées au bureau du *Canadien*, à la Bourse de Québec, chez Messrs Neilson & Cowan, et Messrs T. Cary et cie, à Québec, et chez Messrs R. Fabre et cie, et au bureau de la *Minerve*, Montréal.

“Messieurs les éditeurs de papiers nouvelles disposés à encourager cette entreprise sont priés d'insérer ce prospectus dans leur papiers respectifs.”

Il est fort possible que les souscripteurs n'aient pas été assez nombreux pour permettre à M. Winter de publier son ouvrage.

M. Winter admis au barreau le 21 septembre 1833 fut élevé au banc de la Cour Supérieure le 29 mars 1858, et décéda à sa retraite à New-Carlisle le 21 avril 1891.

MGR GAULIN, EVEQUE DE KINGSTON

Cette partie de Québec aux rues tortueuses, étroites et sombres, qu'on appelle la basse-ville, a fourni deux évêques et un archevêque à notre pays: Mgr Panet, né dans la rue Saint-Pierre; Mgr Signaï, né dans la rue Sault-au-Matelot; et Mgr Gaulin, né dans la rue du Cul-de-Sac. Ce dernier était né le 30 juin 1787. Ordonné prêtre le 13 octobre 1811, M. Gaulin fut envoyé aussitôt par Mgr Plessis comme missionnaire à Kingston et dans les paroisses voisines. En 1815, le même Mgr Plessis l'envoya dans les missions de l'Acadie, à Antigonish et à Arichat. Il y avait là des catholiques de toutes races et M. Gaulin avait le don de se faire aimer de tous ceux qu'il rencontrait. En 1833, Mgr McDonnell, évêque de Kingston, qui avait été le confrère de mission de M. Gaulin, le demanda au Saint-Siège comme coadjuteur. Consacré à Montréal, le 20 octobre 1833, sous le titre d'évêque de Tabraca et de coadjuteur de l'évêque de Kingston, Mgr Gaulin partit peu après pour son nouveau poste. Le diocèse de Kingston comprenait alors une bonne partie de l'archidiocèse actuel d'Ottawa, et Mgr Gaulin eut des courses nombreuses et fatigantes à faire. Evêque titulaire par la mort de Mgr McDonnell, Mgr Gaulin prit possession de son siège le 14 janvier 1841. Mais la tâche qu'il avait fournie depuis 1833 l'avait épuisé. Il dût demander un coadjuteur au Saint-Siège. Mgr Phelan lui fut donné en 1843. Frappé de paralysie en 1849, Mgr Gaulin se retira à L'Assomption, laissant l'administration de son diocèse à Mgr Phelan. Mgr Gaulin décéda à Sainte-Philomène de Châteauguay le 8 mai 1857.

JAMES MCKENZIE

James McKenzie exerça plutôt son industrie à Lévis mais il demeura à Québec plusieurs années et c'est là qu'il céda le 20 avril 1859. Né à Duthill, près de Strathspay, en Écosse, le 28 décembre 1788, il s'engagea à l'âge de vingt-quatre ans dans le 41^e Régiment d'infanterie et fit la campagne de 1812. Il prit part aux combats de Lundy's Lane et des hauteurs de Queenston. En 1815, M. McKenzie retourna en Europe avec son régiment et fit les dernières campagnes contre Napoléon. Marié avec une canadienne, il revint au Canada en 1821, à l'expiration de son engagement. Il s'établit à Lévis où, à force d'économies, il put acheter, en 1828, l'important hôtel Lauzon, qui était le rendez-vous de la bonne société de Québec. M. McKenzie, qui était un homme d'affaires de premier ordre, améliora beaucoup cet hôtel qui lui permit d'amasser une jolie fortune. Pour attirer la bonne clientèle de Québec à son hôtel, M. McKenzie fit construire le vapeur *New-Lauzon* et le *horse-boat Unity*. A l'industrie des bateaux passeurs, il ajouta celle des vapeurs remorqueurs. Plus de douze cents navires à voiles fréquentaient alors le port de Québec pour transporter le bois canadien en Angleterre. Les remorqueurs de M. McKenzie le *Lumber Merchant*, le *Point Levis*, le *James McKenzie*, entraient ces navires dans le port de Québec ou les conduisaient à Montréal. Le *James McKenzie*, très puissant, touait à Montréal, à lui seul, cinq ou six navires à la fois. On peut croire que M. McKenzie chargeait le bon prix pour le travail de ses remorqueurs. Aussi amassa-t-il une fortune considérable pour le temps. Le *Journal de Québec* du 21 avril 1859 disait : "On annonce la mort de James McKenzie. Cet homme énergique et entreprenant, comme Munn, a fait beaucoup pour la navigation du fleuve mais au contraire de son devancier Munn, qui est mort pauvre, il laisse à ses enfants plus de 100,000 louis." Ceux-ci firent un noble usage de leur bel héritage. Sa fille, Mme J. F. Turnbull, morte sans enfant, laissa presque toute sa fortune aux institutions de charité protestantes de Québec. Elle fut la plus grande bienfaitrice du Jeffery Hale Hospital.